

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV516 - 25 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

2015362-0023 - décision n° DSP-QS PharMBio-2015-329 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

201622-0034 - ARRETE N° 2016-18 portant autorisation d'extension de capacité de 91 à 96 places du Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) sis 9, avenue de la République à Montgeron (91230) géré par l'Association de Maintien à Domicile des Personnes Âgées (AMADPA) sis 9, avenue de la République à Montgeron

201622-0035 - arrêté n° 2016/DT75/001 relatif à l'organisation du service de garde des officines de pharmacie de Paris du 1er février 2016 au 31 janvier 2017

201622-0036 - arrêté n° 2016/DT75/002 relatif à l'organisation du service de garde des officines de pharmacie de Paris du 1er février 2016 au 31 janvier 2017

201625-0006 - Arrêté n° 3/ARSDIF/LBM/2016 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240)

201625-0007 - Arrêté n°4/ARSDIF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EX » sis, 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

201620-0012 - décision n° 2016-09 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val d'Oise

201621-0011 - décision n° 2016-010 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale des Yvelines



Acte n° 2015362-0023

Signé le lundi 28 décembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

décision n° DSP-QS PharMBio-2015-329 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments



Direction de la Santé Publique Pôle Veille et Sécurité Sanitaires Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie

Décision N°DSP-QS PharMBio-2015-329 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2015-255 du 17 août 2015 portant délégation de signature de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique ;

Vu la demande déposée le 16 novembre 2015 par Madame Isabelle ANCEL, pharmacienne titulaire de l'officine sise 65 Boulevard Antoine Giroust à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600), exploitée sous la licence n°77#000538, en vue de la création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse www.pharmacieesplanadelafayette.fr;

Vu le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 11 décembre 2015;

Considérant qu'il ressort de l'étude de la demande et des engagements pris par la pharmacienne titulaire que les conditions d'exploitation du site internet de commerce électronique de médicaments devraient être de nature à garantir le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Madame Isabelle ANCEL, pharmacienne titulaire, est autorisée à créer un site internet de commerce électronique de médicaments, à l'adresse <u>www.pharmacieesplanadelafayette.fr</u> rattaché à la licence n°77#000538 de l'officine de pharmacie dont elle est titulaire exploitante sise 65 Boulevard Antoine Giroust à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600).

<u>Article 2</u>: Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par la présente décision devront faire l'objet d'une information immédiate au directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et au conseil régional d'Ile-de-France de l'ordre des pharmaciens.

<u>Article 3</u>: La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°92#002343 entraînera la fermeture du site internet autorisé par la présente décision.

<u>Article 4</u>: Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

<u>Article 5</u>: La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 8 DEC. 2015

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France,

Le Directeur de la santé publique

Laurent CASTRA



Acte n° 201622-0034

Signé le vendredi 22 janvier 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° 2016-18 portant autorisation d'extension de capacité de 91 à 96 places du Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) sis 9, avenue de la République à Montgeron (91230) géré par l'Association de Maintien à Domicile des Personnes Âgées (AMADPA) sis 9, avenue de la République à Montgeron





Direction Générale des Solidarités DPAH/Service des Etablissements

ARRETE N° 2016-18

portant autorisation d'extension de capacité de 91 à 96 places du Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) sis 9, avenue de la République à Montgeron (91230) géré par l'Association de Maintien à Domicile des Personnes Âgées (AMADPA) sis 9, avenue de la République à Montgeron

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants,
VU	le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de justice administrative et notamment son article R312-1

VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par la délibération n° 2002-03-0011 du 24 juin 2002 du Conseil Général de l'Essonne ;

VU le schéma départemental en faveur des personnes âgées pour la période 2011-2016, adopté par la Conseil général de l'Essonne le 7 février 2011 ;

VU le schéma départemental en faveur des personnes handicapées pour la période 2013-2018, adopté par la Conseil général de l'Essonne le 25 mars 2013 ;

VU l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile-de-France 2013-2017;

VU le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 13 novembre 2014 établissant le PRIAC 2014-2018 pour la région Ile-de-France ;

VU l'arrêté conjoint n° 2012-30 du 05 mars 2012 portant autorisation de création d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) de 91 places par le regroupement du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) existant intervenant sur les cantons de Montgeron, Crosnes, Vigneux-sur-Seine et Yerres et d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) crée intervenant sur le territoire de l'Essonne ;

VU l'arrêté conjoint n° 2015-82 du 24 mars 2015 modifiant l'arrêté n°2012-30 du 05 mars 2012 portant autorisation de création d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) de 91 places géré par l'Association de Maintien à Domicile des Personnes Âgées (AMADPA) par le regroupement du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ;

VU la demande de l'Association de Maintien à Domicile des Personnes Âgées (AMADPA) visant à obtenir pour le service de soins infirmiers à domicile une extension de places pour la prise en charge de personnes âgées ;

CONSIDERANT que le projet répond à un besoin identifié sur le département,

CONSIDERANT que le gestionnaire disposait en juin 2015 d'une liste d'attente de 62

personnes âgées pour lesquelles une prise en charge par le service de soins infirmiers n'a pu être réalisée, car depuis avril 2015, le taux de

remplissage à 100 % ne permet pas d'aller au-delà.

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins

sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation

sociale et médico-sociale,

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par

le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible

avec le PRIAC Ile-de-France 2014-2018 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du Code de l'Action Sociale

et des Familles.

CONSIDERANT que le financement de ces places nouvelles (5 places pour les soins

infirmiers au bénéfice des personnes âgées) alloué par l'ARS sera déterminé dans la limite de la dotation régionale limitative et conformément à la réglementation sur la tarification des établissements

et services médico-sociaux en vigueur lors de l'ouverture,

<u>ARRÊTENT</u>

ARTICLE 1er:

L'autorisation visant à l'extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées au sein du SPASAD de Montgeron sis 9, avenue de la République à Montgeron (91230) est accordée à l'Association de Maintien à Domicile des Personnes Âgées dont le siège social est situé à la même adresse.

ARTICLE 2:

La capacité totale du service est de 96 places de soins infirmiers ainsi réparties :

- 90 places pour personnes âgées de plus de 60 ans sur les communes de Vigneux-sur-Seine, Crosne, Yerres et Montgeron.
- 6 places pour personnes en situation de handicap, sur les communes de Vigneux-sur-Seine, Crosne, Yerres et Montgeron.

ARTICLE 3:

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 91 080 864 1

Code catégorie : 209 (Service Polyvalent Aide et Soins A Domicile)

Code discipline: 358 (soins infirmiers à domicile)

Code fonctionnement (type d'activité) : 16 (prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

Capacité autorisée : 90 places

Code discipline : 358 (soins infirmiers à domicile)

Code fonctionnement (type d'activité) : 16 (prestation en milieu ordinaire) Code clientèle : 010 (tous type de déficiences personnes handicapées)

Capacité autorisée : 6 places

N° FINESS du gestionnaire : 91 080 885 6

Code statut : 61 (association loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique)

ARTICLE 4:

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

ARTICLE 5:

Elle est caduque si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du CASF

ARTICLE 6:

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France et du Président du Conseil départemental de l'Essonne ;

ARTICLE 7:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8:

Le Délégué territorial de l'Essonne de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, et le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de l'Essonne, ainsi qu'au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

Fait à Paris, le 22 janvier 2016

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France

signé

Christophe DEVYS

Le Président du Conseil départemental de l'Essonne

signé

François DUROVRAY



Acte n° 201622-0035

Signé le vendredi 22 janvier 2016

Agence régionale de santé (ARS)

arrêté n° 2016/DT75/001 relatif à l'organisation du service de garde des officines de pharmacie de Paris du 1er février 2016 au 31 janvier 2017



ARRETE N°2016/DT75/001 RELATIF A L'ORGANISATION DU SERVICE DE GARDE DES OFFICINES DE PHARMACIE DE PARIS DU 1^{ER} FEVRIER 2016 AU 31 JANVIER 2017

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-22 et R.4235-49 ;
- VU la proposition des organisations représentatives de la profession de pharmacien à Paris : la Chambre syndicale des pharmaciens de Paris, l'Union nationale des pharmacies de France et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, en date du 15 décembre 2015;
- VU l'information du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens en date du 6 janvier 2016 ;

Considérant qu'il importe d'assurer à la population une réponse aux besoins pharmaceutiques les dimanches et jours fériés ;

Considérant que la permanence pharmaceutique les dimanches et jours fériés doit garantir une bonne couverture territoriale en vue d'assurer l'accès aux médicaments à toute la population parisienne ;

Considérant que le nombre de volontaires pour assurer le service de garde à Paris est suffisant;

Considérant que la proposition conjointe des organisations représentatives de la profession de pharmacien de Paris respecte le principe d'équité entre tous les pharmaciens volontaires pour participer au service de garde, au regard du positionnement géographique de leurs officines.

.../...

Sur proposition du délégué territorial de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le service pharmaceutique de garde de Paris est assuré les dimanches et jours fériés de 8 heures à 21 heures du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017.

La liste des officines assurant le service de garde est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2: Tout pharmacien doit veiller à ce que soient affichés sur la façade de son officine les noms et adresses des officines les plus proches assurant le service de garde lorsque son officine est fermée au public.

ARTICLE 3 : En cas de force majeure, les pharmaciens inscrits sur le tableau du service de garde peuvent se faire remplacer par un confrère de proximité, à la condition expresse d'en aviser sans délai :

- leurs confrères de l'arrondissement ;
- l'une des organisations professionnelles suivantes :
 - o la Chambre syndicale des pharmaciens de Paris, 13 rue Ballu, 75009 PARIS,
 - l'Union nationale des pharmacies de France Paris Ile-de-France, 57 rue Spontini, 75016 PARIS,
 - o l'Union des pharmaciens de la région parisienne, 2 rue Récamier 75007 PARIS,
- les commissariats des arrondissements intéressés.
- l'Agence régionale de santé Délégation territoriale de Paris Millénaire 2 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera notifié aux organisations représentatives de la profession de pharmacien de Paris. La diffusion en sera faite auprès de chaque officine du département. Il sera transmis pour information au Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens, à la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris, aux commissariats de police, aux mairies d'arrondissements et au Service d'aide médicale urgente (SAMU) de Paris.

ARTICLE 5: Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 PARIS CEDEX 04, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr, pour les autres personnes.

Fait à Paris, 12 2 JAN. 2016

Le Directeur Général

de l'Agence Régionale de Santé

lle-de-France

Christophe DEVYS



Acte n° 201622-0036

Signé le vendredi 22 janvier 2016

Agence régionale de santé (ARS)

arrêté n° 2016/DT75/002 relatif à l'organisation du service de garde des officines de pharmacie de Paris du 1er février 2016 au 31 janvier 2017



ARRETE N°2016/DT75/002 RELATIF A L'ORGANISATION DU SERVICE D'URGENCE DES OFFICINES DE PHARMACIE DE PARIS DU 1^{ER} FEVRIER 2016 AU 31 JANVIER 2017

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-22 et R.4235-49 ;
- VU la proposition des organisations représentatives de la profession de pharmacien à Paris : la Chambre syndicale des pharmaciens de Paris, l'Union nationale des pharmacies de France et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, en date du 25 novembre 2015 ;
- VU l'information du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens en date du 6 janvier 2016 ;

Considérant qu'il importe d'assurer à la population une réponse aux besoins pharmaceutiques les nuits ;

Considérant que la permanence pharmaceutique les nuits, doit garantir une bonne couverture territoriale en vue d'assurer l'accès aux médicaments à toute la population parisienne ;

Considérant que le nombre de volontaires pour assurer le service d'urgence à Paris est suffisant ;

Considérant que la proposition conjointe des organisations représentatives de la profession de pharmacien de Paris respecte le principe d'équité entre tous les pharmaciens volontaires pour participer au service d'urgence, au regard du positionnement géographique de leurs officines.

.../...

Sur proposition du délégué territorial de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le service pharmaceutique d'urgence de Paris est assuré toutes les nuits de 21 heures à 8 heures du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017.

La liste des officines assurant le service d'urgence est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2: Tout pharmacien doit veiller à ce que soient affichés sur la façade de son officine les noms et adresses des officines les plus proches assurant le service d'urgence lorsque son officine est fermée au public.

ARTICLE 3: En cas de force majeure, les pharmaciens inscrits sur le tableau du service d'urgence peuvent se faire remplacer par un confrère de proximité, à la condition expresse d'en aviser sans délai :

- leurs confrères de l'arrondissement ;
- l'une des organisations professionnelles suivantes :
 - o la Chambre syndicale des pharmaciens de Paris, 13 rue Ballu, 75009 PARIS,
 - l'Union nationale des pharmacies de France Paris Ile-de-France, 57 rue Spontini, 75016 PARIS,
 - o l'Union des pharmaciens de la région parisienne, 2 rue Récamier 75007 PARIS,
- les commissariats des arrondissements intéressés.
- l'Agence régionale de santé Délégation territoriale de Paris Millénaire 2 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera notifié aux organisations représentatives de la profession de pharmacien de Paris. La diffusion en sera faite auprès de chaque officine du département. Il sera transmis pour information au Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens, à la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris, aux commissariats de police, aux mairies d'arrondissements et au Service d'aide médicale urgente (SAMU) de Paris.

ARTICLE 5 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 PARIS CEDEX 04, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr, pour les autres personnes.

Fait à Paris, le 2 2 JAN. 2016

Le Directeur Général

de l'Agence/Régionale/de Santé

lle-de-France

Christophe/DEVYS



Acte n° 201625-0006

Signé le lundi 25 janvier 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° 3/ARSDIF/LBM/2016 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240)



Arrêté n° 3/ARSDIF/LBM/2016

portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n ° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu l'arrêté n°15-22 du Préfet du Val d'Oise, en date du 1er décembre 2015, portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France, et à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 2009-63 en date du 29 avril 2009 de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240) ;

Vu le dossier reçu le 06 octobre 2015 et complété les 16, 18 et 21 décembre 2015 et le 05 janvier 2016 de Maître GIRAULT, représentant légal de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX », sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN- PARISIS (95240), en vue de la modification de l'agrément de la société, afin de prendre en compte :

- La modification de la dénomination sociale de la société « Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de Directeurs et Directeurs Adjoints de Laboratoire d'Analyse de Biologie Médicale EX » en « Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée EX »
- la demande d'acquisition du fonds du site du laboratoire de biologie médicale sis 9, avenue Louis Armand à ERMONT (95120), exploité par la SELARL « BIOAVENIR »,
- ➢ la demande d'agrément de Madame Camille FOSSARD en qualité de nouvelle associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX » et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire exploité par ladite société :

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 1^{er} octobre 2015, actant la demande de modification de la dénomination sociale de la société ;

Considérant la demande de cession sous conditions suspensives, d'une action de la société SELAS « EX », consentie par Madame Sophie ALLALI-MEDIONI au profit de Madame Camille FOSSARD ;

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Considérant que la société « EX » est agréée sous le numéro 95-22, par arrêté modificatif n° 2009-63 en date du 29 avril 2009 ;

Considérant l'avenant en date du 05 janvier 2016 portant cession d'un fonds libéral dépendant du Laboratoire de Biologie Médicale « BIOAVENIR »

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: A compter du 31 janvier 2016, la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX », dont le siège social est situé au 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), agréée sous le numéro 95-22, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 95 004 283 8, exploite le laboratoire de biologie médicale « EX » sis 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), inscrit sous le numéro 95-104, et implanté sur les deux sites ci-dessous :

- 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240);
- 9, avenue Louis Armand à ERMONT (95240).

La répartition du capital social de la SELAS « EX » est la suivante :

Nom des associés	Actions Catégorie 0	Actions Catégorie P	Droits de vote
Mme Sophie ALLALI-MEDIONI	2 771 299	3 700	2 778 699
Mme Camille FOSSARD	1	0	1
S/Total biologistes médicaux en exercice	2 771 230	3 700	2 778 700
Société LYNOR'S	925.000	0	925 000
Total du capital social de la SELAS EX	3 696 300	3 700	3 703 700

<u>Article 2</u>: A compter du 31 janvier 2016, l'arrêté préfectoral modificatif n° 2009-63 en date du 29 avril 2009 de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), est abrogé.

<u>Article 3</u>: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Préfet du Val d'Oise et le Directeur général de l'Agence régionale de santé llede-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Paris, le 25 janvier 2016

Pour le Préfet du Val d'Oise, et par délégation,

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé



Pierre OUANHNON

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

3/3 Standard: 01.44.02.00.00



Acte n° 201625-0007

Signé le lundi 25 janvier 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n°4/ARSDIF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EX » sis, 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240)



Arrêté n°4/ARSDIF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EX » sis, 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction :

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 2009-63 en date du 29 avril 2009 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240) ;

Vu le dossier reçu le 06 octobre 2015 et complété les 16, 18 et 21 décembre 2015 et 05 janvier 2016 de Maître GIRAULT, représentant légal de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX », sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), en vue de la modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société, afin de prendre en compte :

- La modification de la dénomination du « Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale EX » en « Laboratoire de biologie médicale EX »,
- ➤ la demande d'acquisition du fonds du site du laboratoire de biologie médicale sis 9 avenue Louis Armand à ERMONT (95120), exploité par la SELARL « BIOAVENIR »,
- ➢ la demande de nomination de Madame Camille FOSSARD à la fonction de biologiste médical du « Laboratoire de biologie médicale EX » ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 1^{er} octobre 2015, actant la demande de modification de la dénomination du « Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale EX » en « Laboratoire de biologie médicale EX » ;

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Considérant la demande de cession sous conditions suspensives, d'une action de la société SELAS « EX », consentie par Madame Sophie ALLALI-MEDIONI au profit de Madame Camille FOSSARD;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « EX » est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-104, par arrêté modificatif n° 2009-63 en date du 29 avril 2009 ;

Considérant l'avenant en date du 05 janvier 2016 portant cession d'un fonds libéral dépendant du Laboratoire de Biologie Médicale « BIOAVENIR ».

ARRÊTE

Article 1: A compter du 31 janvier 2016, le laboratoire de biologie médicale «EX» sis 1, boulevard Joffre à CORMEILLES- EN-PARISIS (95240), dirigé par Madame Sophie ALLALI-MEDIONI, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la SELAS « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), agréée sous le numéro 95-22, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 95 004 283 8, sera autorisé à fonctionner sous le numéro 95-104 sur les deux sites. listés ci-dessous :

CORMEILLES-EN-PARISIS, siège social et site principal 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240); Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie),

Microbiologie (bactériologie, parasitologie – mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET: 95 004 284 6

ERMONT

9, avenue Louis Armand à ERMONT (95120) Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie),

Microbiologie (bactériologie, parasitologie – mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET: 95 001 765 7

La liste des trois biologistes médicaux est la suivante :

- Madame Sophie ALLALI-MEDIONI, pharmacien, biologiste-responsable.
- Madame Camille FOSSARD, pharmacien, biologiste médical associée,
- Monsieur Nacer TADJEROUNI, médecin, biologiste médical,

Article 2 : A compter du 31 janvier 2016, l'arrêté préfectoral modificatif n° 2009-63 en date du 29 avril 2009 de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), sera abrogé.

Standard: 01.44.02.00.00

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4: Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé lle-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 25 janvier 2016

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France, et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé



Pierre OUANHNON

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

3/3 Standard: 01.44.02.00.00



Acte n° 201620-0012

Signé le mercredi 20 janvier 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

décision n° 2016-09 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val d'Oise



MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

Décision n° 2016-09 du 20 janvier 2016 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val d'Oise

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France soussigné,

Vu l'article R 8122-6 du code du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'avis du Comité Technique Régional d'Ile de France en date du 15 juillet 2014;

DECIDE

Article 1

L'unité départementale du Val d'Oise comprend 3 unités de contrôle (UC n°1, UC n°2 et UC n°3) composées de 34 sections d'inspection du travail sises Immeuble Atrium, 3 boulevard de l'Oise, 95014 CERGY PONTOISE.

Chaque section a compétence pour le contrôle de tous les établissements de l'ensemble des secteurs professionnels (y compris agricoles) au sein d'un territoire délimité par communes et/ou par rues, à l'exception :

- -Des établissements de transports routiers dont les activités sont déterminées par les codes NAF 49.31Z, 49.39A, 49.39B, 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z, 52.29A, 52.29B, 53.20Z, relevant de la compétence des sections 1-5, 2-4, 2-10 et 3-8. Cette compétence s'étend aux établissements intervenant au sein de ces établissements de transports (entreprises extérieures, chantiers de bâtiment...).
- Des activités exercées sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires de Roissy et du Bourget, qui relèvent de la compétence de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de Seine Saint Denis.

La répartition des rues d'Argenteuil entre les sections 1-1, 1-2 et 1-5, des rues de Bezons enre les sections 1-9, 1-10 et 1-11, des rues de Cergy entre les sections 3-2, 3-3 et 3-4, des rues de Garges les Gonesse entre les sections 2-1 et 2-7, des rues de Gonesse entre les sections 2-10, 2-12 et 2-13, des rues de Goussainville entre les sections 2-2 et 2-5, des rues de Roissy en France entre les sections 2-4 et 2-12, des rues de Saint Ouen l'Aumône entre les sections 3-6, 3-7 et 3-8, ainsi que des rues de Sarcelles entre les sections 2-2, 2-3, 2-8 et 2-11 figure en annexe.

Article 2

La délimitation de l'unité de contrôle n°1 est fixée comme suit :

Communes d'Argenteuil, Beauchamp, Bezons, Cormeilles en Parisis, Deuil la Barre, Eaubonne, Enghien les Bains, Ermont, Franconville, La Frette sur Seine, Groslay, Montigny les Cormeilles, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien, Sannois, Soisy sous Montmorency, Taverny.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°1 est fixé à 11. La délimitation des 11 sections d'inspection du travail de l'UC 1 de l'UT du Val d'Oise est fixée comme suit :

<u>Section 1-1</u>: Argenteuil Ouest et Nord.

Section 1-2: Argenteuil Sud.

Section 1-3: Ermont, Saint-Gratien.

<u>Section 1-4</u>: Enghien les Bains, Soisy sous Montmorency.

Section 1-5: Argenteuil Est.

La section 1-5 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers dans l'ensemble de l'unité de contrôle.

Section 1-6: Eaubonne, Beauchamp.

Section 1-7: Cormeilles en Parisis, Sannois.

Section 1-8: Montmorency, Montigny les Cormeilles.

Section 1-9: Bezons, La Frette sur Seine, Taverny.

Section 1-10: Bezons, Franconville, Groslay, Montmagny.

Section 1-11: Bezons, Deuil la Barre.

La délimitation de l'unité de contrôle n°2 est fixée comme suit :

Communes de: Andilly, Arnouville, Asnières sur Oise, Attainville, Baillet en France, Beaumont sur Oise, Bellefontaine, Belloy en France, Béthemont la Forêt, Bonneuil en France, Bouffémont, Bouqueval, Châtenay en France, Chaumontel, Chauvry, Chennevières les Louvres, Domont, Ecouen, Epiais les Louvres, Epinay-Champlâtreux, Ezanville, Fontenay en Parisis, Fosses, Frépillon, Garges les Gonesse, Gonesse, Goussainville, L'Isle Adam, Lagny sous Bois, Lassy, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Bouchard, Le Plessis Gassot, Le Plessis Luzarches, Le Thillay, Louvres, Luzarches, Maffliers, Mareil en France, Margency, Marly la Ville, Mériel, Méry sur Oise, Moiselles, Montlignon, Montsoult, Mours, Nerville la Forêt, Nointel, Noisy sur Oise, Piscop, Presles.Puiseux en France, Roissy en France, Saint Brice sous Forêt, Saint Leu la Forêt, Saint Martin du Tertre, Saint Prix, Saint Witz, Sarcelles, Seugy, Survilliers, Vaudherland, Vémars, Viarmes, Villaines sous Bois, Villeron, Villiers Adam, Villiers le Bel, Villiers le Sec.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°2 est fixé à 13. La délimitation des 13 sections d'inspection du travail de l'UC n°2 de l'UT du Val d'Oise est fixée comme suit :

<u>Section 2-1</u>: Bouqueval, Chennevières les Louvres, Epiais les Louvres, Garges les Gonesse Nord, Le Mesnil Aubry, Le Thillay, Villaines sous Bois, Villeron, Villiers le Sec.

Section 2-2: Goussainville Sud, L'Isle Adam, Mours, Nointel, Sarcelles.

Section 2-3: Asnières sur Oise, Beaumont sur Oise, Montsoult, Noisy sur Oise, Seugy, Sarcelles, Viarmes.

Section 2-4: Roissy en France (sauf aéroport et zone Paris Nord II).

La section 2-4 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers dans les communes de Chennevières les Louvres, Epiais les Louvres, Fosses, Goussainville, Louvres, Marly la Ville, Puiseux en France, Roissy en France (sauf aéroport), Saint Witz, Survilliers, Vémars, Villeron.

<u>Section 2-5</u>: Bellefontaine, Châtenay en France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Fontenay en Parisis, Fosses, Goussainville Nord, Lagny sous Bois, Lassy, Luzarches, Mareil en France, Marly la Ville, Le Plessis Luzarches, Puiseux en France, Saint Witz.

Section 2-6: Béthemont la Forêt, Chauvry, Ecouen, Frépillon, Mériel, Méry sur Oise, Nerville la Forêt, Villiers Adam, Villiers le Bel.

<u>Section 2-7</u>: Attainville, Baillet en France, Bonneuil en France (sauf aéroport), Garges les Gonesse, Maffliers, Moiselles, Montlignon, Presles.

Section 2-8: Domont, Ezanville, Sarcelles.

Section 2-9: Andilly, Belloy en France, Margency, Le Plessis Gassot, Le Plessis Bouchard, Saint Leu la Forêt, Saint Prix, Vémars.

Section 2-10: Gonesse Est (sauf aéroport et zone Paris Nord II).

La section 2-10 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers dans les communes d'Andilly, Arnouville, Asnières sur Oise, Attainville, Baillet en France, Beaumont sur Oise, Bellefontaine, Belloy en France, Béthemont la Forêt, Bonneuil en France, Bouffémont, Bouqueval, Châtenay en France, Chaumontel, Chauvry, Domont, Ecouen, Epinay-Champlâtreux, Ezanville, Fontenay en Parisis, Frépillon, Garges les Gonesse, Gonesse, L'Isle Adam, Lagny sous Bois, Lassy, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Bouchard, Le Plessis Gassot, Le Plessis Luzarches, Le Thillay, Luzarches, Maffliers, Mareil en France, Margency, Mériel, Méry sur Oise, Moiselles, Montlignon, Montsoult, Mours, Nerville la Forêt, Nointel, Noisy sur Oise, Piscop, Presles, Saint Brice sous Forêt, Saint Leu la Forêt, Saint Martin du Tertre, Saint Prix, Sarcelles, Seugy, Vaudherland, Viarmes, Villaines sous Bois, Villiers Adam, Villiers le Bel, Villiers le Sec.

Section 2-11 : Bouffémont, Piscop, Saint Brice sous Forêt, Saint Martin du Tertre, Sarcelles, Survilliers.

Section 2-12: Arnouville, zone Paris Nord II (sur les communes de Gonesse et Roissy en France), Vaudherland.

Section 2-13: Gonesse Ouest, Louvres.

La délimitation de l'unité de contrôle n°3 est fixée comme suit :

Communes d'Ableiges, Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arronville, Arthies, Auvers sur Oise, Avernes, Banthelu, Bernes sur Oise, Berville, Bessancourt, Boisemont, Boissy l'Aillerie, Bray et Lû, Bréançon, Brignancourt, Bruyères sur Oise, Buhy, Butry sur Oise, Cergy, Champagne sur Oise, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry en Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles en Vexin, Courcelles sur Viosne, Courdimanche, Ennery, Épiais Rhus, Eragny, Frémainville, Frémécourt, Frouville, Gadancourt, Genainville, Génicourt, Gouzangrez, Grisy les Plâtres, Guiry en Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Hédouville, Herblay, Hérouville, Hodent, Jouy le Moutier, La Chapelle en Vexin, La Roche Guyon, Labbeville, Le Bellay en Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Livilliers, Longuesse, Magny en Vexin, Marines, Maudétour en Vexin, Menouville, Menucourt, Montgeroult, Montreuil sur Epte, Moussy, Nesles la Vallée, Neuilly en Vexin, Neuville sur Oise, Nucourt, Omerville, Osny, Parmain, Persan, Pierrelaye, Pontoise, Puiseux Pontoise, Ronquerolles, Sagy, Saint Clair sur Epte, Saint Cyr en Arthies, Saint Gervais, Saint Ouen l'Aumône, Santeuil, Seraincourt, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard, Valmondois, Vauréal, Vétheuil, Vienne en Arthies, Vigny, Villers en Arthies, Wy dit Joli Village.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°3 est fixé à 10. La délimitation des 10 sections d'inspection du travail de l'UC n°3 de l'UT du Val d'Oise est fixée comme suit :

Section 3-1: Bernes sur Oise, Bruyères sur Oise, Hérouville, Pontoise, Ronquerolles.

Section 3-2: Ableiges, Ambleville, Amenucourt, Arthies, Banthelu, Bray et Lû, Le Bellay en Vexin, Boisemont, Brignancourt, Buhy, Cergy (quartier les Trois Fontaines), La Chapelle en Vexin, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry en Vexin, Commeny, Courcelles sur Viosne, Frémécourt, Gadancourt, Genainville, Gouzangrez, Guiry en Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Hodent, Marines, Maudétour en Vexin, Montgeroult, Montreuil sur Epte, Moussy, Nucourt, Omerville, Le Perchay, La Roche Guyon, Saint Clair sur Epte, Saint Gervais, Santeuil, Théméricourt, Vallangoujard, Wy dit Joli Village.

Section 3-3: Cergy Nord, Génicourt, Grisy les Plâtres, Nesles la Vallée, Neuville sur Oise, Osny.

<u>Section 3-4</u>: Arronville, Berville, Bréançon, Cergy Centre et Sud, Épiais Rhus, Frouville, Hédouville, Labbeville, Le Heaulme, Menouville, Neuilly en Vexin, Theuville.

<u>Section 3-5</u>: Auvers sur Oise, Bessancourt, Boissy l'Aillerie, Champagne sur Oise, Condécourt, Jouy le Moutier, Persan, Pierrelaye, Vauréal.

<u>Section 3-6</u>: Aincourt, Avernes, Cormeilles en Vexin, Courdimanche, Frémainville, Longuesse, Magny en Vexin, Sagy, Saint Ouen l'Aumône Sud-Est, Saint Cyr en Arthies, Seraincourt, Us, Vétheuil, Vienne en Arthies, Vigny, Villers en Arthies.

Section 3-7: Eragny, Saint Ouen l'Aumône Nord et Sud Ouest.

Section 3-8: Butry sur Oise, Parmain, Saint Ouen l'Aumône, Valmondois.

La section 3-8 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers de l'ensemble de l'unité de contrôle.

Section 3-9: Herblay, Puiseux Pontoise, Menucourt, Livilliers.

Section 3-10: Ennery.

Article 3:

La décision n° 2015-065 du 20 avril 2015 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale du Val d'Oise est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en application à la date de sa publication.

Article 5:

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'île de France et le directeur régional adjoint chargé de l'unité départementale du Val d'Oise sont chargés de l'application de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'île de France et du département du Val d'Oise.

Fait à Aubervilliers, le 20 janvier 2016

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Laurent VILBOEUF

Annexe

Répartition des compétences entre les sections pour les communes d'Argenteuil, Bezons, Cergy, Garges les Gonesse, Gonesse, Goussainville, Roissy en France, Saint Ouen l'Aumône, Sarcelles

Argenteuil section 1-1

True do moio	Nome of the second
iype de voie	
Rue	19 Mars 1962 (du)
Rue	4 Tournants (des)
Rue	Abbé Ruellan (de l') – n° pairs
Allée	Abricotiers (des)
Rue	Albert (d')
Place	Alembert (d')
Place	Alessandria
Rue	Alexandre
Allée	Alfred Sisley
Rue	Allobroges (des)
Rue	Alouettes (des)
Allée	Amandiers (des)
Rue	Ambroise Croizat
Rue	Angoumois (de l')
Square	Anjou
Rue	Antonin-Georges Belin – n° pairs 148 et suivants, n° impairs 107 et suivants.
Square	Aquitaine (d')
Avenue	Argenteuil (d')
Rue	Ascq (d')
Rue	Aubépines (des)
Allée	Auguste Renoir
Rue	Aulnettes (des) – n° pairs 4 à 18
Rue	Auvergne (d')
Rue	Aviateurs (des)
Impasse	Azalées (des)
Avenue	Banque (de la)
Rue	Baratier – n° pairs 66 à 68, impairs 47 à 49
Avenue	Beauséjour
Allée	Beethoven
Rue	Bel-Air (du)
Rue	Bérionne (de la)
Rue	Berry (du)
Rue	Beurriers (des)
Rue	Blaise Pierre
Rue	Bleuets (des)

Rue	Bois Marin (du)
Rue	Bon Sens (du)
Rue	Bordelais (du) – pairs n° 2 à 12
Rue	
Rue	Bourgogne (de)
Avenue	Bourse (de la)
Rue	Brodeuses (des)
Rue	Buffet (du)
Rue	Butte Blanche (de la) – n° pairs
Rue	Cabernet (de)
Rue	Calais (de) – n° impairs 61 à 87
Rue	Cantal (du)
Place	Canuts (des)
Rue	Capucines (des)
Rue	Cavée (de la)
Rue	Cèdre Bleu (du)
Rue	Celtes (des) – n° pairs
Rue	Cépage Morillon (du)
Rue	Cévennes (des)
Rue	Chailloit (de) – n° pairs 18 à 120, impairs 25 à 127
Rue	Champioux (des)
Rue	Chanteloup (de)
Rue	Chardonnay (de)
Impasse	Charles Lecoq
Rue	Charles Lecoq
Rue	Charles Michels
Impasse	Charmeraie (de la)
Rue	Charmes (des)
Parc	Château (du)
Avenue	Chemin de Fer (du)
Rue	Chemin Vert (du)
Rue	Chênes (des)
Rue	Chèvrefeuilles (des)
Rue	Childebert
Allée	Colombes (des)
Place	Commune de Paris (de la)
Rue	Coquelicots (des)
Allée	Cormeilles (de)
Route	Cormeilles (de) – n° pairs 208 à 230 et n° impairs 175 et s
Rue	Corse (de la)
Rue	Coteaux (des) – n° pairs
Rue	Coudray (de)
Rue	Courçon (de)
Rue	Courlis (des)

	(1)
Kue	Craonne (de le)
Nuc	CIOIA Duily (uc id)
Kue	Dahlias (des)
Rue	Dauphiné (du)
Avenue	David
Place	Denis Diderot
Rue	Désiré Granet
Place	Dessau
Rue	Docteur Roux (du)
Rue	Douaumont (de)
Rue	Douce Fève (de la)
Rue	Dubaut
Allée	Ecureuil (de l')
Rue	Eglantines (des)
Allée	Elsa Triolet
Impasse	Emile Gasparini
Rue	Emile Giraut
Rue	Epervier (de l')
Rue	Erables (des)
Rue	Ermitage (de 1')
Rue	Etienne Tarnier
Rue	Eugene Heude
Esplanade	Europe (de l')
Rue	Fauvette (de la)
Allée	Fernand Léger
Rue	Figuiers Blancs (des)
Rue	Fosse aux Loups (de la)
Rue	Francis Lazard
Place	François Rabelais
Allée	François Villon
Allée	Frédéric Chopin
Rue	Frères Signolle (des)
Route	Frette (de la)
Rue	Furnes (de)
Boulevard	Gallieni – n° pairs 30 à 72
Rue	Gaudon (de)
Boulevard	Général Delambre (du) – n° pairs 138 et s., impairs 169 et s.
Boulevard	Général Leclerc (du) – n° pairs 4 à 82, impairs 7 à 69
Allée	Georges Brassens
Avenue	Georges Clémenceau – n° impairs 47 et s.
Impasse	Géraniums (des)
Rue	Gérard Philipe
Rue	Giot - n° impairs 65 et s.
Avenue	Glacière (de la) - nº impairs 49 à 51
Rue	Glaïeuls (des)
Rue	Glycines (des)

Rue	Grand Prieur (du)
Rue	Grande Tour (de la)
Rue	Grande Voie (de la) – n° pairs
Rue	Grives (des)
Allée	Groseilliers (des)
Rue	Gustave Caillebotte
Allée	Gustave Courbet
Allée	Guy de Maupassant
Rue	Guy Môquet
Impasse	Guyonnet
Rue	Guyonnet
Allée	Haie Normande (de la)
Allée	Hector Berlioz
Rue	Hedoit (d')
Rue	Héliotropes (des)
Rue	Henri Boucher
Square	Henri Mondor
Allée	Henri Wallon
Rue	Henriette
Rue	Heurneuse (de la)
Place	Honoré de Balzac
Rue	Indes (des)
Rue	Iris (des)
Rue	Isabelle
Rue	Jasmins (des)
Rue	Jean Bouin
Rue	Jean Charcot
Rue	Jean de la Fontaine
Square	Jean de La Fontaine
Rue	Jean Grandel
Avenue	Jean Jaurès – n° pairs, et impairs de 79 à 363
Allée	Jean Lurcat
Rue	Jean Lurcat
Rue	Jean Pierre Bourquard
Rue	Jean Poulmarch
Rue	Jean Rouanne
Rue	Jean-Jacques Rousseau – n° pairs 4 à 30 et n° 15
Rue	Jean-Pierre Timbaud
Allée	Joachim Du Bellay
Allée	Jordaens
Avenue	Joséphine
Rue	Jules Vercruysse
Rue	Justice (de la) – n° pairs 2 à 20, impairs 3 à 17
Rue	Languedoc (du)
Place	Léopold Hirsch
Rue	Léopold Hirsch

DIRECCTE Ile de France - 19 rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS

Впе	I héranit Clononeur
Rue	Liège (de)
Rue	Lieutenant Colonel Prudhon (du) – n° pairs 56 et s., impairs 33 et s.
Rue	Lilas (des)
Rue	Limoges (de)
Rue	Limousin (du)
Rue	Liserons (des)
Rue	Locarno (de)
Square	Locarno (de)
Rue	Lorraine (de)
Allée	Louis Daguerre
Rue	Louis Jouvet
Rue	Louis Lhérault
Rue	Louis Massignon
Impasse	Louise
Rue	Lucien Barbier
Rue	Lucien Sampaix
Rue	Lupins (des)
Rue	Lutèce (de)
Rue	Magnolias (des) – n° pairs 2 à 6, impairs 1 à 15
Rue	Mainville (de)
Rue	Marcelle Laget – n° pairs 138 et s., impairs 91 et s.
Rue	Marche (de la)
Clos	Marduvale (de la)
Avenue	Maréchal Joffre (du) – n° pairs 100 et s., impairs 141 et s.
Impasse	Marguerite
Rue	Marguerite
Rue	Marjolaine (de la)
Rue	Martin Fontaine
Boulevard	Martyrs de Châteaubriant (des)
Rue	Massiges (de)
Avenue	Maurice Utrillo
Allée	Merles (des)
Rue	Mésange (de la)
Rue	Messiers (des)
Rue	Mignon Boucher
Rue	Mimosas (des)
Boulevard	Mirabeau – n° 18 et impairs de 15 à 19
Allée	Molière
Rue	Montesquieu
Rue	Montigny (de)
Rue	Montmorency (de) – n° impairs
Rue	Morifosse (de)
Rue	Moulin Sarrazin (du)
Rue	Moulins de Sannois (des)
Rue	Murgers (des)

Rue	Myosotis (des)
Rue	Nicéphore Niepce
Rue	Noyon (de)
Allée	Odette
Impasse	Gillets (des)
Allée	Oiseaux
Allée	Oliviers (des)
Rue	Oradour-sur-Glane (d')
Rue	Ormeaux (des)
Rue	Ouest (de l')
Rue	Paix (de la)
Rue	Pâquerettes (des)
Avenue	Parc $(du) - n^{\circ} 73$
Rue	Pardon (du) –n° impairs 1 à 9
Rue	Parmentier
Rue	Passemay (de)
Rue	Passiflore (de la)
Square	Paul Broca
Allée	Paul Eluard
Rue	Pêchers (des)
Rue	Perreux (du)
Rue	Petite Ruelle (de la)
Rue	Peupliers (des)
Rue	Pic Vert (du)
Rue	Pie (de la)
Rue	Pieux (des)
Rue	Pinsons (des)
Rue	Poirier Fourrier (du)
Route	Pontoise (de)
Rue	Prébuard (du)
Allée	Primevères (des)
Allée	Prunet
Cite	Prunet (du)
Rue	Prunet (du)
Rue	Pyrénées (des)
Rue	Récappé
Rue	Repos (du)
Rue	Résédas (des)
Boulevard	Résistance (de la)
Rue	Rethondes (de)
Rue	Robespierre – n° pairs 46 et s, impairs 25 et s.
Rue	Rochefort (de) – n° pairs, et impairs 91 et s.
Allée	Romain Rolland
Place	Romain Rolland
Allée	Romarins (des)
Rue	Roncevaux (de)

ΔΠέρ	Roneard
Rue	Roses (des)
Dua	NOSCS (ucs) Docidro (Ac)
nuc	Nosicie (ue)
Rue	Rossignols (des)
Rue	Roussillon (du) – n° pairs
Place	Saint Just
Rue	Saint-Vincent de Paul
Rue	Salonique (de)
Rue	Sapins (des)
Rue	Sauvignon (de)
Allée	Sitelles (des)
Avenue	Soleil (du)
Rue	Solidarité (de la)
Rue	Somme Py
Allée	Sorbier (du)
Rue	Souain (de)
Allée	Soulezard
Clos	Source (de la)
Rue	Source (de la)
Mail	Stendhal
Rue	Tour Billy (de la) – n° pairs 60 et s., impairs 63 et s.
Rue	Touraine (de)
Rue	Touzelin
Rue	Trouillet (du)
Rue	Troupeau (du)
Rue	Union (de l')
Rue	Val Notre-Dame
Rue	Valère Collas
Rue	Vercors (du)
Avenue	Victoire (de la)
Allée	Villas Laure
Rue	Violettes (des)
Rue	Vobsenterre (de)
Rue	Voltaire
Allée	Wolfgang Amadeus Mozart
	-

Argenteuil section 1-2

Type de voie	Nom de la voie
Place	11 Novembre (du)
Avenue	5 Mars (du)
Rue	8 Mai 1945 (du)
Avenue	Abattoir (de l')
Rue	Abbé Fleury (de l')
Rue	Abbé Ruellan (de l') – n° impairs

ţ	= ?
Kue	Alfred Collas
Rue	Alfred Labrière
Rue	Ambroise Thomas
Rue	Antonin-Georges Belin – n° pairs 2 à 36, n° impairs 1 à 39
Rue	
Rue	
Rue	Aulnettes (des) – n° pairs 20 à 26, impairs 1 à 35
Rue	Baratier – n° pairs jusqu'à 70, impairs de 1 à 117
Rue	Barentin (de)
Chemin	Barentins (des)
Rue	Berceau (du)
Quai	Bezons (de)
Rue	Bicheret
	Bords De Seine (les)
Avenue	Bridault
Rue	Butte Blanche (de la) – n° impairs
Rue	Calais (de) – n° pairs 6 à 22, impairs 1 à 23
Rue	Carême Prenant
Impasse	Chanconnet (de)
Rue	Chanconnet (de)
Avenue	Chanzy (de)
Avenue	Château (du)
Rue	Clos du Château
Place	Colonel Fabien (du)
Rue	Colonel Fabien (du)
Rue	Danielle Casanova
Rue	Dantier
Rue	Defresne Bast
Rue	Diane (de)
Rue	Docteur Leray (du) – n° pairs
Impasse	Dugay
Rue	Duguay
Ruelle	Eglise (de l')
Rue	Epinette (de l')
Chemin	Epinettes (des)
Rue	Equité (de l')
Rue	Ernest Bray
Rue	Ferdinand Berthoud
Allée	Fleurs (des)
Avenue	Gabriel Péri
Boulevard	Gallieni – nº impairs 3 à 83
Boulevard	Gandon Texier
Rue	Gaston Maurer
Avenue	Général de Gaulle (du)
Boulevard	Général Delamhre (du) – nº nairs 2 à 136 imnairs 21 à 163

Georges Braque
Glacière (de la) – n° pairs 6 à 44 et n° 1
Gobelins (des)
Gounod
Graviers (des)
Grégoire Collas
Héloïse
Henri Barbusse
Henri Dunant
Hôtel Dieu (de 1')
Jean Borderel
Jean Burieult
Jean Jaurès – n° impairs 1 à 75
Jean Mermoz
Jean Moulin
Jean-Jacques Rousseau – n° 13
Boulevard Jeanne d'Arc – n° impairs
Jorand
Justice (de la) – n° pairs 26 et s., impairs 23 et s.
Boulevard Karl Marx
Laugier
Legrand
Léon Feix - n° impairs
Lévêque
Liberté (de la)
Lieutenant Colonel Prudhon (du) – n° 25
Lorraine
Ma Jolie
Magnolias (des) – n° pairs 14 à 28, impairs 17 et s.
Malherbe
Marais (du)
Maréchal Foch (du)
Maria
Marinette Revillon
Marseillaise (de la)
Marthe
Massenet
Maurice Berteaux – n° pairs 16 et s.
Mélèzes (des)
Michel Carré
Michelet
Michelet – n° pairs 4 à 12
Mignon
Mirabeau – n° pairs 2 à 12 et impairs 1 à 13
Montmorency (de) – n° pairs
Montmorency (de) – n° pairs

Rue	Moulin (du)
Avenue	Muguet (du)
Rue	Notre Dame
Rue	Nungesser et Coli
Allée	Orchidées (des)
Rue	Ouches (des)
Rue	Paradis (de)
Avenue	Parc (du) – n° pairs 4 à 30, impairs 1 à 53
Rue	Pardon (du) –n ° pairs, et impairs de 11 à 83
Rue	Paul Vaillant Couturier
Chemin	Pavillon (du)
Rue	Perouzet (du)
Avenue	Petit Marly (du)
Rue	Pierre Guienne
Rue	Pierre Joly
Place	Pierre Sémard
Avenue	Plaisance (de)
Rue	Poste (de la)
Rue	Poste Prolongée (de la)
Rue	Procession (de la)
Rue	Puits (du)
Rue	Rochefort (de) –n° impairs de 1 à 89
Avenue	Roquelaure
Rue	Rouget de Lisle
Ruelle	Sabot
Esplanade	Salvador Allende
Rue	Seine (de)
Impasse	Théodore
Avenue	Théophile
Rue	Verte
Rue	Vieux Chemin de Saint-Germain (du)

Argenteuil section 1-5

Type de voie	Nom de la voie
Rue	3 Mousquetaires (des)
Rue	Aigle (de l')
Allée	Airelles (des)
Rue	Albert Robida
Rue	Alexandre Ribot
Rue	Alfred Saint-Pierre
Rue	Alsace (d')
Rue	Amédée Jouy
Avenue	Amélie
Rue	Amiens (d')

Rue Androide Lucans Rue Andre Leguellec Allée Andre Leguellec Rue Antonin-Ceorges Belin – n° pairs 44 à 142, impairs 41 à 91 Rue Arristide Briand Rue Aveyron (de l') Rue Bayard (de) Rue Bayard (de) Rue Béarnais (des) Rue Béarnais (des) Rue Béarnais (des) Rue Bérrichons (des) Rue Bérrichons (des) Rue Bérrichons (des) Rue Bérrichons (des) Rue Bound (de) Rue Bound (de) </th
Se se vard
Se se vard
Se
se s
Se S
Se S
Se S
Se S
Se S
T vard
T vard
r vard
r vard
r r r r r r r r r r r r r r r r r r r
r r r r r r r r r r r r r r r r r r r
r vard
r vard
r r r r r r r r r r r r r r r r r r r
r r r r r r r r r r r r r r r r r r r
r r r r r r r r r r r r r r r r r r r
r r ree
r r r vard
r r r see
se se
r r vard
r r vard
r r vard
r vard
r vard
vard vard se
vard se se
vard vard se se
se se
2 2
9 9
98 98
2
98
Carrieres (des) Cas Rouges (des)

Allée	Cascades de l'Aveyron (des)
Rue	Catalans (des)
Rue	Celtes (des) – n° impairs
Rue	Chailloit (de) – n° 14 et n° impairs 1 à 21
Cite	Champagne
Rue	Champagne (de)
Rue	Champguerin (de)
Rue	Chapelle (de la)
Impasse	Charentais (des)
Rue	Charpentier
Rue	Charretiers (des)
Rue	Chasseurs (des)
Rue	Châtaigniers (des)
Rue	Chesnaye (de la)
Rue	Chevreul (de)
Avenue	Claire
Rue	Claude Monet
Rue	Clos des Moines (du)
Rue	Clos Laget (du)
Rue	Cloviers (des)
Rue	Coins (des)
Allée	Colibris (des)
Square	Commandant Doué (du)
Ctre	Commercial Joliot Curie
Rue	Coq (du)
Route	Cormeilles (de) – n° pairs 182 à 202
Rue	Cornets (des)
Allée	Costes et Bellonte
Rue	Côte D'Or (de la)
Rue	Coteaux (des) – n° impairs
Rue	Coudriers (des)
Rue	Couronne d'Orgemont (de la)
Rue	Cuiry (de)
Rue	Danton
Allée	Dauphinois (des)
Avenue	Verdun (de)
Rue	Denis Roy
Rue	Déserts (des)
Avenue	Devisme
Rue	Dixmude (de)
Allée	Docteur Lamaze
Rue	Docteur Leray (du) – n° impairs
Rue	Docteur Pierre Rouques (du)
Rue	Druides (des)
Rue	Eaubonne (d')
Rue	Ecoles (des)

Allée	Emile Kahn
Kue	Emile Saloy
Route	Enghien (d')
Rue	Entente (de l')
Chemin	Epinay (d')
Rue	Epinay (d')
Square	Epinay (d')
Rue	Ernest Renan
Rue	Ernestine
Avenue	Espace (de l')
Rue	Etienne Bast
Rue	Etienne Chevalier
Rue	Etienne Dolet
Rue	Eugène Godart
Rue	Fanouillets (des)
Rue	Félifeu (de)
Rue	Fernand Cormon
Avenue	Fernand Salles
Rue	Fief (du)
Rue	Flache (de la)
Rue	Flamands (des)
Rue	Floréal
Rue	Folie (de la)
Allée	Fontaine de Vaucelle (de la)
Rue	Foyer (du)
Impasse	Frênes (des)
Boulevard	Gallieni – n° pairs 2 à 26
Rue	Gambetta
Rue	Gascons (des)
Rue	Gaston Daguenet
Rue	Gaston Monmousseau
Boulevard	Général Leclerc (du) – n° 2 et n° impairs 1 à 3
Rue	Gennete (de)
Avenue	Georges Clémenceau – n° pairs 6 à 70, impairs 1 à 45
Rue	Giot - n° 10 et n° impairs 3 à 63
Chemin	Glaisières (des)
Rue	Gode (de)
Rue	Grande Ceinture (de la)
Rue	Grande Voie (de la) – n° impairs
Rue	Grandes Fontaines (des)
Rue	Grands Saules (des)
Rue	Grenoble (de)
Allée	Gui
Impasse	Henri Vasseur
Rue	Henri Vasseur
Impasse	Hêrres (des)
IIIIpass	lienes (des)

Ile de France (de l')
Jacques Brel
Jardins (des)
Jean Allemane
Jean Allemane
Jean Cocteau
Jean Richard Bloch
Jean-Etienne Delacroix
Jeanne d'Arc – n° pairs
Joliot Curie
Joseph Bara
Jules Guesde
Landais (des)
Lauriers (des)
Lemoine Rivière
Léon Feix- n° pairs
Lieutenant Colonel Prudhon (du) – n° pairs 36 à 50
Louis Blanc
Louis Taillandier
Luitte (de la)
Madeleine Béjart
Malcouture (de)
Malcouture (de)
Malcouture (de)
Marceau Guillot
Marcel Loffel
Marcelle Laget – n° pairs 2 à 136, impairs 3 à 81
Maréchal Joffre (du) – n° pairs 2 à 98, impairs 1à 139
Martin Luther King
Maully (de)
Maurice Berteaux – n° pairs 2 à 14
Maurice Rechsteiner
rteaux – chsteine

A 117.	N (3) (1)
Allee	Michelet – n° pairs 16 et s
Place	Mont d'Orge (du)
Впе	Montfaircon (da)
Rue	Morinval (de)
Впе	Nancy (de)
Rue	Navarre (de)
Due	Ninomagic (d.)
Kue	NIVERNAIS (du)
Kue	Noblet
Impasse	Nobleterre
Rue	Nobleterre
Rue	Nonaise (de la)
Impasse	Nord (du)
Rue	Nord (du)
Rue	Normandie (de)
Rue	Normands (des)
Impasse	Noyers (des)
Allée	Nymphéas (des)
Rue	Orgamont (d*)
Avenue	Orgeval (d')
Allée	Pasteur
Rue	Pasteur
Allée	Paul Cézanne
Rue	Picardie (de)
Impasse	Picards (des)
Impasse	Pierre (de la)
Boulevard	Pierre Curie
Rue	Pierre Legay
Allée	Pierre Marcel
Rue	Pivoines (des)
Rue	Plante (de la)
Allée	Platanes (des)
Impasse	Poitevins (des)
Rue	Poitou (du)
Allée	Pommiers (des)
Rue	Pont à Mousson (de)
Rue	Porte des Prés (de la)
Rue	Provençaux (des)
Rue	Ramousset (de)
Rue	Raspail
Rue	René Briand
Rue	Rennes (de)
Rue	République (de la)
Rue	Rino Della Negra
Rue	Robespierre – n° pairs jusqu'à 42, impairs 3 à 19
Rue	Roland Toutain

		n: (1)
	Impasse	Konciers (des)
	Allee	nulum in the second sec
	Rue	Roussillon (du) – n° impairs
	Sentier	Sablière (de la)
	Quai	Saint-Denis
	Place	Saint-Ferdinand
	Route	Saint-Gratien (de)
	Rue	Saint-Mihiel (de)
	Rue	Saint-Quentin (de)
	Rue	Sanguinet (de)
	Allée	Savoyards (des)
	Avenue	Stalingrad (de)
	Rue	Strasbourg (de)
	Rue	Temple (du)
isse evard isse evard	Sentier	Tilleuls (des)
isse ier isse evard evard	Rue	Tour Billy (de la) –n° pairs 2 à 54, impairs jusqu'à 55
isse evard isse evard evard evard evard	Rue	Treilly (du)
ier ier isse evard isse evard	Rue	Triage (du)
ier Isse evard isse evard	mpasse	Vachon
evard lsse evard evard evard evard	Sentier	Valette
evard lisse evard evard evard evard	Rue	Vaucelle (de)
evard lisse evard evard evard evard	Rue	Vauginard (de)
evard lsse evard evard evard evard	Rue	Védrines
Isse evard evard evard evard	mpasse	Vendéens (des)
isse evard	3oulevard	Vercingétorix
lsse evard	Rue	Verger (du)
evard	mpasse	Verlaine
evard	Rue	Victor Hugo
evard	Rue	Victor Puiseux
evard	Rue	Vigneronde
evard	Rue	Vignes aux Moines (des)
evard	Rue	Villebois Mareuil
evard	Rue	Voie des Bans (de la)
evard	Rue	Voie Royer (de la)
evard	Rue	Volembert (de)
evard	Place	Vosges (des)
	Boulevard	Youri Gagarine
	Rue	Yser (de l')
	lue	Yves Farges

Bezons section 1-9

Nom de la voie		
	15 Août (du)	Adrien Decobecq
Type de voie	Rue	Rue

DIRECCTE Ile de France - 19 rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS

-	
Rue	Albert 1Er
Rue	Alexandre Blanc
Avenue	Alexandrine
Rue	Alphonse Cornaille
Rue	Ambroise Paré
Rue	Ambroise Thomas
Rue	Ampère
Rue	Andre Lemonnier
Mail	André Malraux
Résidence	Anjou
Rue	Arlette Heintz
Avenue	Avenir (de l')
Avenue	Beau Site (du)
Avenue	Bel Air (du)
Rue	Berthie (de la)
Rue	Bienfaisance (de la)
Rue	Blanche Grisard
Rue	Camelinat
Avenue	Cécile
Rue	Cerisiers (des)
Allée	Chalets (des)
Allée	Chapelle (de la)
Rue	Claude Bernard
Cité	Claude Bernard
Avenue	Condorcet
Rue	Convention (de la)
Rue	Coteau (du)
Sentier	Croix Rouge (de la)
Rue	Danielle Mitterrand
Rue	Denis Papin – n° pairs 14 à 48, impairs 13 à 55
Rue	Desaix
Rue	Docteur Rouques (du)
Allée	Downpatrick
Rue	Edgar André
Rue	Edgar Quinet
Rue	Edmond Canu
Rue	Edouard Vaillant – n° pairs 58 et s., impairs 73 et s.
Rue	Emile Zola – n° pairs 20 à 88
Avenue	Entente (de l')
Rue	Fleurs (des)
Allée	Fontaine (de la)
Rue	Forestier
Rue	Foulard
Rue	Frères Bonneff (des)

Rue	Georges Dimitrov
Rue	Georges Dunont
Rue	Georges Gentil
Place	Grand Cerf (du)
Rue	Gustave Maupin
Rue	Henri Barbusse
Rue	Henri Dunant
Rue	Julius et Ethel Rosenberg - n° impairs
Rue	Hoche
Rue	Hortense Girard
Rue	Jean Baillet
Avenue	Jeanne d'Arc
Avenue	Jean-Pierre Bourquard
Résidence	Joliot Curie
Rue	Julien Denis
Rue	Kléber
Rue	Louise Michel
Rue	Lucien Sampaix - n° impairs
Rue	Maffliers (des)
Rue	Maine (du)
Rue	Mairie (de la)
Rue	Marceau
Avenue	Marcel
Rue	Maréchal Foch (du)
Rue	Marie Louise
Rue	Maurice Berteaux
Rue	Maurice Wagner
Rue	Meissonnier Père et Fils
Rue	Mirabeau
Rue	Ney
Rue	Nicolas Louet
Allée	Normandie (de)
Rue	Paul Guillaume
Avenue	Paul Potdevin
Mail	Paul Verlaine
Rue	Pensées (des)
Allée	Pierrats (des)
Rue	Pierre Altmeyer
Rue	Pierre Curie
Rue	Poésie (de la)
Rue	Pontoise (de) – n° impairs 45 à 61
Avenue	Printemps (du)
Passage	Progrès (du)
Rue	Progrès (du)
Rue	Prudence
Avenue	René

Rue	René Rieu
Rue	Robespierre
Rue	Roses (des)
Avenue	Sablons (des)
Rue	Saint-Denis
Rue	Sartrouville (de)
Rue	Souvenir (du)
Allée	Sycomores (des)
Allée	Tournesols (des)
Rue	Union (de 1')
Rue	Val Notre-Dame (du)
Rue	Vallées (des)
Rue	Vert Logis (du)
Rue	Victor Supervielle
Rue	Vieux Chênes (des)
Rue	Villeneuve (de)

Bezons section 1-10

Type de voie	Nom de la voie
Rue	15 Février (du)
Rue	19 Mars 1962 (du)
Avenue	29 Novembre (du)
Rue	8 Mai 1945 (du)
Allée	Acacias (des)
Avenue	Adrien
Rue	Agriculture (de 1')
Impasse	Agriculture (de 1')
Rue	Alouette (de l')
Rue	Anatole France – n° pairs 60 et s, impairs 69 et s.
Avenue	Antoine
Avenue	Argenteuil
Cité	Auguste Delaune
Clos	Barentins (des)
Impasse	Barentins (des)
Rue	Barentins (des)
Rue	Berceau (du)
Rue	Bleuets (des)
Rue	Bois Prieur (du)
Rue	Brigadières (des)
Avenue	Butte Blanche (de la)
Allée	Camille Desmoulins
Rue	Camille Desmoulins
Rue	Casimir Périer – n° pairs 2 à 156
Rue	Cecile Duparc

Résidence	Cécile Duparc
Avenue	Charles
Impasse	Charles
Rue	Charles Lesueur
Rue	Cimetière (du)
Allée	Claude Monet
Rue	Coquelicots (des)
Impasse	Croix De Pierre (de la)
Rue	Daniel Baron
Rue	Denis Papin – n° pairs jusqu'à 12, impairs 1 à 7
Impasse	Edouard Vaillant
Rue	Edouard Vaillant – n° pairs jusqu'à 54, impairs 1 à 65
Rue	Emile Zola – n° impairs 21 à 93
Rue	Fauvettes (des)
Impasse	Ferme (de la)
Rue	Fernand Durbec
Impasse	Fort Mahon (du)
Rue	Foyer (du)
Rue	Francis de Pressensé
Avenue	Gabriel Péri (du) – n° pairs
Rue	Gabriel Reby
Rue	Gaité (de la)
Avenue	Gambetta
Rue	Gaston Maurer
Allée	Gaston Maurer
Allée	Georges Bizet
Rue	Germinal
Rue	Gibet (du)
Rue	Henri Barrau
Rue	Henri Dappe
Rue	Henri Hervé
Rue	Honoré Maury
Place	Impressionnistes (des)
Impasse	Jajoue (de la)
Rue	Jean Allemane
Rue	Jean Foulonneau
Rue	Jean Jaurès – n° pairs
Allée	Jean-Sébastien Bach
Rue	Jules Verne
Rue	Julius et Ethel Rosenberg – n°pairs
Rue	Justice (de la)
Rue	Karl Marx
Impasse	Kerili
Place	Lénine
Rue	Liberté (de la)
Avenue	Lilas (des)

Bezons section 1-11

Rue Rue Impasse

Rue Allée Avenue

Allée

Rue

Avenue

Rue Rue

Allée Rue

Rue

Rue Rue Rue Rue

Lucien Sampaix- n° pairs		Bezons section 1-11
Marie Garreau		
Marronniers (des)	Type de voie	Nom de la voie
Marronniers (des)	Rue	Aimé Césaire
Maurice Baquet	Rue	Anatole France – n° pairs 2 à 56, impairs 1 à 65
Mines D'Or (des)	Rue	Carnot
Mont Kemmel (du)	Rue	Carrossiers (des)
Montesson (de)	Allée	Casimir Périer
Montesson (de)	Rue	Casimir Périer - n° impairs 1 à 167
Mozart	Esplanade	Charles de Gaulle
Nouveau Bezons (du)	Rue	Charles Francois Daubigny
Nymphéas (des)	Rue	Danielle Casanova
Paix (de la)	Rue	Emile Zola – n° 5
Parmentier	Boulevard	Général Delambre (du)
Pasquier	Chemin	Halage (de)
Pasteur	Rue	Henri de France
Plainchault Lacroix	Rue	Jean Carasso
Pointus (des)	Rue	Jean Jaurès – n° impairs
Pontoise (de) – n° pairs 34 à 90	Rue	Lavandières (des)
Procession (de la)	Rue	Louis Champion
Professeur Calmette (du)	Rue	Louis Rameau
Professeur Roux (du)	Rue	Marcel Langlois
Prokofiev	Rue	Marcel Paul
René Jeanne	Impasse	Margueritte
René Rousseau	Rue	Michel Carré
Richard Delahaye	Rue	Pâture (de la)
Rivière (de la) - n° pairs 74 et s	Rue	Pontoise (de) – n° pairs 2 à 4
Robert Branchard	Rue	Rivière (de la) - n° pairs 28 à 70
Rochefort (de)	Rue	Salvador Allende – n° pairs 8 à 116, impairs 5 à 115
Roger Masson	Impasse	Théodore – n° impairs
Roger Martin	Rue	Villa Gauthier
Rosiers (des)	Ouai	Voltaire
Rouget de Lisle		
Saint-Just		Cerov section 3-2
Salvador Allende – n° 119 et 124		
Szeksard (de)	Tyno do woio	oiov el ob moN
Soleil Levant (du)	Table at voice	o :
Théodore – n° pairs	Avenue	3 Fontaines (des) – n^2 9
Tilleuls (des)	Passage	Artisans (des)
Victor Hugo	Place	Arts (des)
Violettes (des)	Avenue	Bernard Hirsch – n° pairs
	Chemin	Bourgognes (des)
	1,6-31	01

Allée Impasse Rue

Rue

Rue Rue Rue Rue

Rue Rue Rue Rue

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	3 Fontaines (des) – n° 9
Passage	Artisans (des)
Place	Arts (des)
Avenue	Bernard Hirsch – n° pairs
Chemin	Bourgognes (des)
Mail	Cerclades (des)
Place	Cerclades (des)
Square	Columbia
Rue	Croix des Maheux (de la)

Impasse

Rue Rue Rue

Rue

Rue Rue Allée Allée

Place	Dames (aux)
Square	Diapason (du)
Rue	Ecureuil (de 1')
Allée	Etoile (de 1')
Place	Fontaine (de la)
Rue	Galeries (des)
Rue	Gare (de la)
Grand Place	Général de Gaulle (du)
Rue	Herbes (aux)
Rue	Italiens (des)
Mairie	Mairie Grand'Place
Rue	Marché Neuf (du)
Boulevard	Oise (de 1') – n° pairs 6 à10
Rue	Pays De France (des)
Place	Pergola (de la)
Avenue	Poste (de la)
Passage	Saint-Clair
Rue	Traversière
Rue	Verger (du)
Rue	Villarceaux (de)

Cergy section 3-3

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	3 Epis (des)
Place	3 Gares (des)
Chemin	4 Saisons (des)
Rue	Abondance (de 1')
Passage	Adagio (de 1')
Avenue	Ados (de l')
Passage	Adrienne (d')
Allée	Agapanthes (des)
Clos	Agathes (des)
Rue	Aisselette (de 1')
Carrefour	Albatros (de l')
Allée	Angélique (de l')
Passage	Aquarelle (de l')
Chemin	Arabesque (de 1')
Rue	Arpèges (des)
Clos	Astrée (de l')
Rue	Astres Beiges(des)
Rond-point	Aube (de l')
Rue	Aubépine (de 1')
Passage	Aurore (de l')
Rue	Aven (de l')

	Welles (des)
Passage	Ballerines (des)
Cour	Bastide (de la)
Rue	Bastide (de la)
Avenue	Béguines (des)
Square	Belle Epine (de la)
Avenue	Belle Heaumière (de la)
Place	Belle Hélène (de la)
Allée	Belvédère (du) – n° pairs
Rue	Bergelade (de la)
Impasse	Bocqueteau (du)
Avenue	Bois Lapelote (du)
Avenue	Bontemps (du)
Rue	Bories (des)
Rue	Bouviers (des)
Rue	Brumes Lactées (des)
Rue	Buisson Prunelle (du)
Allée	Cantabile
Rue	Capitaine Némo (du)
Allée	Cascades (des)
Cour	Céleste
Avenue	Centaure (du)
Passage	Cerisiers Roses (des)
Cour	Chamade (de la)
Passage	Champ Devant (du)
Allée	Champ Virot (du)
Passage	Champs Fleuris (des)
Rue	Chanterelle (de la)
Clos	Chapitre (du)
Allée	Charmes (des)
Rue	Chemin de Fer (du)
Rond-point	Chêne (du)
Rue	Cherchevets (des)
Square	Chevalier Gambette (du)
Rue	Chevee
Traverse	Cigale (de la)
Allée	Citronniers
Rue	Cloître (du)
Avenue	Clos Billes (des)
Square	Closeau (du)
Cour	Comète (de la)
Passage	Concerto (du)
Allée	Concorde (de la)
Avenue	Constellation (de la)
Place	Conversation (de la)
Allée	Coquerelle (de la)

Allée	Courtillières (des)
Allée	Courtils (des)
Passage	Crayons (des)
Rue	Désert aux Nuages (du)
Rue	Destinée (de la)
Cour	Duchesse (de la)
Square	Echiquier (de l')
Rue	Eclipse (de l')
Passage	Ecritoire (de 1')
Rue	Eglantier (de l')
Rue	Embarquement (de l')
Avenue	Embellie (de l') – n° pairs
Cour	Enchanteurs (des)
Avenue	Enclos (de l')
Rue	Entrechats (des)
Boulevard	Erkrath (d')
Passage	Escapade (de l')
Passage	Espaliers (des)
Rue	Espérance (de l')
Avenue	Essarts (des)
Clos	Etoumeaux (des)
Boulevard	Evasion (de l')
Passage	Eveil (de l')
Boulevard	Explorateurs (des)
Allée	Fantaisie (de la)
Allée	Floréal
Passage	Florentin
Allée	Fontenettes (des)
Passage	Framboises (des)
Passage	Fugue (de la)
Allée	Futaie (de la)
Chemin	Galaxie (de la)
Rue	Galoubets (des)
Rue	Gémeaux (des)
Rue	Genévriers (des)
Avenue	Genottes (des)
Place	Genottes (des)
Rue	Gerboise (de la)
Rue	Ginglet (du)
Allée	Girandole (de la)
Allée	Giverny (de)
Boulevard	Golf (du)
Rue	Grande Ourse (de la)
Allée	Grands Champs (des)
Рассапе	Griottes (dec)

	Olos Callou (uu)
Passage	Guignette (de la)
Place	Haut de Gency (du)
Avenue	Haut Pavé (du)
Avenue	Hazay (du)
Avenue	Hérons (des)
Cours	Horloge (de l')
Place	Institutions (des)
Promenade	Irlandais (des)
Avenue	Jour $(du) - n^{\circ}$ impairs
Passage	Lauzes (des)
Rue	Lendemain (du)
Cour	Liserons (des)
Passage	Lucile
Rue	Lune Corail (de la)
Rue	Maçons de Lumière (des)
Allée	Mandariniers (des)
Place	Marché (du)
Passage	Marelle (de la)
Sentier	Margot
Allée	Marmousets (des)
Passage	Marotte (de la)
Avenue	Martelet (du)
Clos	Matin (du)
Allée	Matines (des)
Passage	Menuet (du)
Boulevard	Merveilles (des)
Allée	Météores de Paille (des)
Rue	Michel Strogoff
Rue	Moisson (de la)
Avenue	Mondetour (de) – n° pairs
Boulevard	Moulin à Vent (du)
Allée	Moulinière (de la)
Cour	Mûres (des)
Passage	Murmures (des)
Passage	Musaraigne (de la)
Allée	Myrtilles (des)
Place	Nautilus (du)
Avenue	Nord $(du) - n^{\circ} 31$
Allée	Nymphéas (des)
Villa	Obier (de l')
Boulevard	Oise (de l') – n° pairs 34 et s., n° 63
Avenue	Orangerie (de l')
Boulevard	Osny (d')
Boulevard	Paix (de la)
D.;;	Doming alor (A.1) no immains

Rue	Parabole (de la)
Rue	Pas Perdus (des)
Rue	Passage Saint-Christophe (du)
Rue	Passe-Partout
Rue	Pastorale (de la)
Rue	Petit Albi (du)
Passage	Petit Gris (du)
Rue	Petit Passage (du)
Rue	Petit Sol (du)
Allée	Petits Pains (des)
Rue	Phileas Fogg
Rue	Pierre Perdue (de la)
Chemin	Pilets (des)
Passage	Pinceau (du)
Chemin	Pipeaux (des)
Terrasse	Pirouette (de la)
Chemin	Poètes (des)
Passage	Pommeraie (de la)
Passage	Pommiers Blancs (des)
Rue	Pompe (de la)
Passage	Porte Comprise (de la)
Allée	Pourpres (des)
Cour	Reinettes (des)
Rue	Romance (de la)
Passage	Rondo (du)
Clos	Roseraie (de la)
Impasse	Rougettes (des)
Square	Rouvraie (de la)
Allée	Sabretache (de la)
Passage	Sarabande (de la)
Allée	Sebille (de la)
Rue	Serpente
Place	Serpette (de la)
Chemin	Soleil (du)
Passage	Sonate (de la)
Chemin	Surprise (de la)
Clos	Sylthes (des)
Passage	Symphonie (de la)
Allée	Tapis Vert (du)
Rue	Terminale (de la)
Avenue	Terroir (du)
Allée	Tourne Pierre (du)
Rue	Tournesols (des)
Allée	Trèfle (du)
Allée	Vanneaux (des)
Allée	Vaurois (du)
THE CO	v adiois (du)

(des)			•
Vendanges Prochaines (des)	Verseaux de Feu (des)	Voyageurs (des)	ζ

Rue Rue Rue

Cergy section 3-4

Type de voie	Nom de la voie
Rue	3 Cèdres (des)
Avenue	3 Fontaines (des) – n° 3
Rue	Abbaye (de l')
Rue	Abbé Bourcier (de l')
Rue	Abricotiers (des)
Allée	Acacias (des)
Passage	Altises (des)
Rue	Amandier (de l')
Rue	Amiral (de l')
Chemin	Bac de Gency (du)
Passage	Ballades (des)
Passage	Bateau Ivre (du)
Allée	Bellevue (de)
Allée	Belvédère (du) – n° impairs
Avenue	Bernard Hirsch – n° impairs
Rue	Bleuets (des)
Rue	Bocages Pourpres (des)
Avenue	Bois (du)
Chemin	Bord de l'Eau (du)
Rue	Bouvet de Lozier
Allée	Brigantin (du)
Impasse	Brûloir (du)
Rue	Brûloir (du)
Rue	Célettes (des)
Passage	Cerf Volant (du)
Rue	Cerisiers (des)
Cour	Chapiteaux (des)
Rue	Châteaux Brûloirs (des)
Rue	Chauffours (des)
Rue	Chênes bruns (des)
Rue	Chênes d'Or (des)
Rue	Chênes Emeraude (des)
Rue	Chênes Pourpres (des)
Ruelle	Cité (de la)
Rue	Clairières Oranges (des)
Rue	Clairières Vertes (des)
Ruelle	Clos (des)
Rue	Clos Brûloir (du)

Rue	Clos des Pruniers (du)
Rue	Clos Geoffroy (du)
Place	Colonnes (des)
Place	Colonnes Hubert Renaud (des)
Rue	Coquelicots (des)
Allée	Coteaux (des)
Rue	Courdimanche (de)
	Croix Saint Sylvère (la)
Chemin	Derrière les Clos (de)
Rue	Diablotin (du)
Chemin	Dupuis Brun
Chemin	Dupuis Vert
Place	Eglise (de l')
Chemin	Eguerets (des)
Avenue	Embellie (de l') – n° impairs
Avenue	Entreprise (de l')
Passage	Envol (de l')
Cour	Escale (de l')
Rue	Esplanade de Paris (de l')
Promenade	Etangs (des)
Rue	Etangs (des)
Rue	Féculerie (de la)
Rue	Ferme (de la)
Cour	Feuillée (de la)
Rue	Fond des Ponceaux
Rue	Francis Combe
Rue	Francois Villon
Cour	Frontons (des)
Rue	Gauchères (des)
Rue	Gerfaut (du)
Place	Grand Hunier (du)
Ruelle	Grande Cour (de la)
Allée	Grouettes (des)
Avenue	Grouettes (des)
Chemin	Guépierre (de la)
Rue	Harsans (des)
Rue	Haut Lieu (du)
Rue	Haut Montoir (du)
Rue	Haute Du Tertre
Boulevard	Hautil (de 1')
Rue	Hauts Sentiers (des)
Rue	Hélice (de l')
Rue	Heulines (des)
Rue	Huguenots (des)

Avenue	Jean Bart
Rue	Joliot Curie
Rue	Jonquilles
Avenue	$ $ Jour (du) $-$ n $^{\circ}$ pairs
	Justice Orange (la)
Rue	La Pérouse
Rue	Lanterne (de la)
Chemin	Latéral
Rue	Lebon
Ruelle	Lévêque
Rue	Lilas (des)
Place	Linandes (des)
Rue	Linandes Oranges (des)
Allée	Lozeres (des)
Rue	Lucien Briard
Impasse	Menandon (de)
Sentier	Menandon (de)
Rue	Mérites (des)
Square	Midi (du)
Avenue	Mondetour (de) – n° impairs
Rue	Montalants Pourpres (des)
Chemin	Montoir (du)
Place	Montoir (du)
Rue	Montoir (du)
Rue	Mousserons
Rue	Moutier (du)
Rue	Nationale
Allée	Nations (des)
Passage	Neiges D'Antan
Chemin	Neuf
Rue	Neuville (de)
Allée	Noisetiers (des)
Avenue	Nord $(du) - n^{\circ} 2$ et impairs 121 et s.
Boulevard	Oise (de l') – n° impairs 5 à 25
Allée	Oiseaux (des)
Chemin	Osny (d')
Rue	Pampre d'Or (du) – n° pairs
Rue	Panorama (du)
Rue	Paradis (des)
Avenue	Parc (du)
Rue	Passeur d'Etoiles (du)
Chemin	Patis (des)
Rue	Pierre Mickere
Rue	Pierre Scheringa
D	72. 11. 1

Rue	Plaine (de la)
Avenue	Plaine des Sports (de la)
Allée	Plantes (des)
Rue	Plants Bruns (des)
Rue	Plants Oranges (des)
Rue	Plants Pourpres (des)
Avenue	Ponceau (du)
Place	Ponceau (du)
Rue	Ponceau (du)
Rue	Ponceau du Tertre (du)
Rue	Pontoise (de)
Boulevard	Port (du)
Chemin	Port à Gilles (du)
Rue	Prairie (de la)
Impasse	Pressoirs (des)
Rue	Prieuré (du)
Rue	Primevères (des)
Rue	Providence (de la)
Rue	Puiseux (de)
Rue	Puits (du)
Sentier	Puits (du)
Square	Quadrille (de la)
Rue	Repos (du)
Place	République (de la)
Rue	Rhin et Danube
Sentier	Roches (des)
Rue	Roulants (des)
Sentier	Rousselette (de la)
Voie	Sabliers (des)
Rue	Saint-Martin
Rue	Sardane (de la)
Ruelle	Sentiers (des)
Rue	Stade Jean Roger Gault (du)
Avenue	Sud (du)
Rue	Sully
Chemin	Tambours (des)
Impasse	Terrasses (des)
Rue	Tertre (du)
Place	Touleuses (des)
	Touleuses Mauves (les)
	Touleuses Pourpres (les)
Quai	Tourelle (de la)
Rue	Tournois (des)
Rue	Tuileries (des)
Promenade	Val Maurois (du)
Rue	Vauréal (de)
	(;)

Rue	Veillée (de la)
Place	Verdun (de)
Rue	Vieille de Gency
Allée	Vif Argent (du)
Rue	Violettes (des)
Boulevard	Viosne (de la)
Allée	Voies (des)
Chemin	Voies (des)
Rue	Voies (des)
Chemin	Voirie (de la)

Garges les Gonesse section 2-1

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Ambroise Paré
Allée	Antoine de Lavoisier
Rue	Daniel Balavoine
Rue	Edith Piaf
Avenue	Frédéric Joliot-Curie – n° pairs 4 à 44 et impairs 1 à 41
Rue	Jacques Decour
Boulevard	Muette (de la)
Place	Nelson Mandela
Rue	Paul Langevin
Rue	René Laennec
Rue	Romain Rolland
Chemin	Vol à Voile (du)

Garges les Gonesse section 2-7

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	8 Mai 1945 (du)
Rue	Acacias (des)
Rue	Albert (d')
Rue	Alexandre Dumas
Rue	Alfred Sisley
Rue	Alouettes (des)
Allée	Alphonse Daudet
Rue	Alphonse Daudet
Rue	Alsace (d')
Avenue	Ambroise Croizat
Avenue	Anatole France
Rue	André Le Notre
Rue	Antenne (de l')
Avenue	Antoine Demusois
Allée	Antoine Watteau

Rue Charles Garnier Rue Chasseurs (des) Place Chopin Allée Claude Debussy Rue Colonel Fabien (du) Rue Commandant Bouchet Avenue Commune de Paris (de la) Rue Daniel Panquin Rue Danielle Casanova Allée Danielle Casanova Allée Dauphiné (du) Rue Diderot Avenue Division Leclerc (de la Chemin Doucettes (des) Chemin Duncettes (des) Chemin Dunvivier	
	t (du)
	le la)
	(a)
ָר ר	
Edgar Degas	
Edouard Le Corbusier	
Edouard Manet	
Emile Leven	

Place	Eugène Delacroix
Rue	Eugène Varlin
Place	Fernand Léger
Chemin	Fessou
Rue	Fessou
Allée	Flandres (des)
Rue	Fosse Maucler (de la)
Rue	Fournier Lécuyer
Rue	Francis Bazin
Rue	Francisco Ferrer
Rue	François Mansart
Avenue	François Mitterrand
Avenue	Frédéric Joliot-Curie – n° pairs 12 à 16
Rue	Gaillards (des)
Rue	Gambetta
Avenue	Général de Gaulle (du)
Rue	Georges Brassens
Rue	Georges Risler
Place	Germain Soufflot
Chemin	Gounod
Rue	Gounod
Rue	Gustave Courbet
Allée	Gustave Courbet
Rue	Guy Môquet
Rue	Henri de Toulouse-Lautrec
Chemin	Henri Matisse
Rue	Hippolyte Bossin
Rue	Hippolyte Joseph Cochet
Rue	Honoré de Balzac
Place	Hôtel de Ville (de l')
Rue	Indépendance (de l')
Rue	Jacques Ange Gabriel
Rue	Jacques Anquetil
Rue	Jacques Brel
Rue	Jean Bernard
Place	Jean de La Fontaine
Rue	Jean Fragonard
Rue	Jean Goujon
Place	Jean Ingres
Rue	Jean Jaurès
Rue	Jean Mermoz
Rue	Jean Moulin
Rue	Jean Racine
Allée	Jean-Baptiste Clément
, 11 ,	

Rue	Jean-Baptiste Corot
Kue	Jean-François Chaigrin
Rue	Jean-Jacques Rousseau
Rue	Jeanne d'Arc
Rue	Jean-Pierre Timbaud
Rue	José Garcia
Allée	Jules Ferry
Rue	Jules Verne
Rue	Laboureur (du)
Place	Lamartine
Rue	Lamartine
Allée	Languedoc (du)
Rue	Lorraine (de)
Rue	Louis Choix
Chemin	Louis Le Vau
Rue	Louis Marteau
Rue	Louison Bobet
Rue	Louvres (des)
Rue	Marcel Bourgogne
Rue	Marcel Cerdan
Rue	Maréchal Foch (du)
Rue	Marronniers (des)
Rue	Maurice Berteaux
Rue	Maurice Utrillo
Chemin	Menées (des)
Allée	Molière
Avenue	Morillons (de)
Place	Mouettes (des)
Rue	Moulin Fossard (du)
Chemin	Moulins (des)
Rue	Mozart
Rue	Mûriers (des)
Rue	Noisetiers (des)
Rue	Noyer des Belles Filles
Rue	Paix (de la)
Chemin	Parc (du)
Rue	Pasteur
Chemin	Paul Cézanne
Rue	Paul Gauguin
Avenue	Paul Vaillant Couturier
Rue	Pécheurs (des)
Rue	Perrin Maréchal
Rue	Peupliers (des)
Rue	Philibert Delorme
Rue	Picardie (de)
Rue	Pierre Bachelet

Rue	Pierre Brossolette
Rue	Pierre Clostermann
Rue	Pierre Constant d'Ivry
Rue	Pierre Curie
Square	Pierre de Geyter
Rue	Pierre Rebiere
Rue	Pierre Ronsard
Rue	Pierre Salvi
Avenue	Pierre Sémard
Résidence	Pinsonne (la)
Rue	Platanes (des)
Avenue	Plein Midi (du)
Rue	Prieuses (des)
Rue	Ravel
Rue	Raymond Poincaré
Rue	René Blouet
Rue	Robert de Luzarches
Place	Roger Salengro
Rue	Roger Salengro
Square	Rouget de L'Isle
Allée	Saint-Saëns
Allée	Schubert
Chemin	Stains (de)
Avenue	Stalingrad (de)
Chemin	Sycomores (des)
Rue	Sylla Declémy
Allée	Théophile Gautier
Rue	Tiers Pot (du)
Chemin	Van Gogh
Rue	Van Gogh
Rue	Verdun (de)
Place	Vergers (des)
Rue	Victor Baltard
Rue	Victor Hugo
Square	Viollet Le Duc
Allée	Voltaire
Place	Voltaire
Rue	Voltaire

Gonesse section 2-10

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	12ème Régiment de Cuirassiers
Boulevard	19 Mars 1962 (du)
Rue	Ampère

Rue	Antoine de Saint-Exupéry – n° 1
Rue	Arsonval (d')
Rue	Aulnay $(d^2) - n^0$ impairs 41 et 43
Rue	Berthelot
Rue	Calarde (de la) – n° impairs
Rue	Chauvart
Rue	Cressonnières
Chemin	Cressonnières (des)
Rue	Emmanuel Rain – n° pairs 2 à 8
Route	Europe (de l')
Rue	Ferme Saint-Simon (de la)
Rue	Fontaine Saint-Nicolas (de la)
Rue	Frédéric Joliot-Curie
Rue	Frères Montgolfier (des)
Rue	Gay Lussac
Rue	Jean Mermoz
Rue	Louis Furmanek – n° pairs jusqu'à 8, impairs de 1 à 7
Rue	Malmaison (de la) – n° pairs 26 et s., impairs 1 à 13
	Parc d'Activités de La Calarde
Rue	Paris (de) – n° pairs 74 et s., impairs 87 et s.
Route	Paris à Senlis (de)
Route	Roissy (de)
Chemin	Savigny (de)
Rue	Thillay (du) – n° pairs
Avenue	XXième Siècle (du)

Gonesse section 2-12

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Belle Etoile (de la)
Rue	Butte (de la)
Allée	Erables (des)
Avenue	Plaine de France (de la)
Allée	Peupliers (des)

Gonesse section 2-13

Type de voie	Nom de la voie
Rond-point	14 Juillet 1789 (du)
Place	8 Mai 1945 (du)
Allée	Acacias (des)
Allée	Agnès Varda
Rue	Albert Drouhot
Avenue	Alexandre Gassien
Rue	Alfred de Musset

Rue	Ambroise Thomas
Rue	André Dupuis
Place	André Germain
Rue	André Malraux
Rue	André Messager
Rue	Angela Davis
Rue	Antoine de Saint-Exupéry – n° 3
Rue	Antoine Watteau
Rue	Arbalétrier (de l')
Avenue	Aristide Briand
Rue	Arnouville (d')
Rue	Artisans (des)
Avenue	Aubépines (des)
Rue	Aubette de Magny (de l')
Rue	Auguste Morisseau
Rue	Aulnay (d') – n° pairs 2 à 32, impairs 1 à 45
Allée	Avelyne de Saint-Cyr
	Basse Ruelle
Rue	Beauvais (de)
Place	Bégonias (des)
Avenue	Bleuets (des)
Rue	Bourgogne (de)
Ruelle	Braque
Impasse	Bréon (du)
Rue	Bretagne (de)
Rue	Calarde (de la) – n° pairs
Rue	Camille Saint-Saëns
Avenue	Capucines (des)
Allée	Cézanne
Impasse	Chalouette (de la)
Rue	Charles Duchenne
Rue	Charles Gounod
Rue	Charles Péguy
Rue	Châtel (du)
Rue	Chevrons (des)
Rue	Claret
Rue	Claude Debussy
Rue	Clos Saint-Paul (du)
Rue	Commandant Maurice Fourneau (du)
Avenue	Concorde (de la)
Avenue	Coquelicots (des)
Allée	Cour Baleine (de la)
Rond-point	Croix Saint-Benoît (de la)
Allée	Croult (du)
Dlasa	

Dua	Dobling (day)
Allée	Delacroix
Rue	Denis Diderot
Avenue	Docteur Broauet (du)
Rue	Docteur Calmette (du)
Rue	Docteur Roux (du)
Rond-point	Droits de l'Homme (des)
Rue	Duclos Drouhot
Rue	Egalité (de l')
Rue	Eglantier (de l')
Rue	Emmanuel Rain – n° pairs 6 à 20
Rue	Epte (de l')
Rue	Félix Chobert
Rue	Fernando Pessoa
Rue	Fontaine Saint-Pierre (de la)
Chemin	Fontenay (de)
Rue	Fragonard
Rue	François de Chateaubriand
Avenue	François Mitterrand
Rue	Fraternité (de la)
Chemin	Fromagers (des)
Avenue	Gabriel Péri
Rue	Galande
Square	Garenne (de la)
Place	Général de Gaulle (du)
Rue	Général Leclerc (du)
Rue	Georges Bizet
Rue	Georges Clémenceau
Avenue	Georges Pompidou
Rue	Gérard de Nerval
Square	Gérard Philipe
Rue	Germaine Tillon
Rue	Gironde (de la)
Chemin	Goussainville à Gonesse (de)
Impasse	Grand Morin (du)
Rue	Guy de Maupassant
Rue	Guy Môquet
Allée	Haye Poitou (de la)
Rue	Hector Berlioz
Rue	Henri Dunant
Place	Henri Matisse
Rue	Henri Sellier
Avenue	Hortensias (des)
Allée	Hôtel Dieu (de l')
Rue	Hôtel Dieu (de l')
Rue	Ile de France (de l')
Ivav	110 do 1 1mico (uo 1)

	(Con) Communa
Avenue	Jasmins (des)
Rue	Jean Camus
Allée	Jean Gabin
Place	Jean Jaurès
Rue	Jean Marais
Rue	Jean Monnet
Rue	Jean Moulin
Rue	Jean Racine
Place	Jean Renoir
Rue	Jean-Jacques Rousseau
Avenue	Jonquilles (des)
Rue	Jules Ferry
Rue	Jules Massenet
Rue	Lamartine
Avenue	Léon Blum
Avenue	Léon Grandfils
Rue	Liberté (de la)
Place	Liberté 8 Mai 1945 (de la)
Avenue	Lilas (des)
Rue	Liliums (des)
Rue	Lino Ventura
Impasse	Loing (du)
Rue	Lorraine (de)
Rue	Louis Furmanek – n° pairs 10 et s., impairs 11 ets.
Impasse	Louis Lépine
Allée	Louis VII Le Jeune
Impasse	Lunain (du)
Rue	Madeleine (de la)
Rue	Malmaison (de la) – n° pairs 2 à 22
Place	Marc Sangnier
Allée	Marcel Carné
Rue	Marcel Peyralbe
Rue	Marcello Mastroianni
Avenue	Maréchal Foch (du)
Avenue	Maréchal Juin (du)
Place	Maréchal Lyautey (du)
Place	Marguerites (des)
Rue	Marguerites (des)
Rue	Marlène Dietrich
Place	Marronniers (des)
Rue	Marsange (de la)
Rue	Martin Luther King
Avenue	Maurice Meyer
Rue	Maurice Meyer
Впе	Manrica Daval

	1, 1, 1,
Kue	Michal Anga
Pue	Michalot
kue	Michelet
Avenue	Mimosas (des)
Allée	Missak Manouchian
Allée	Modeste Debrixe
Rue	Molière
Rue	Montcient (de)
Rue	Moulin d'Etif (du)
Allée	Moulin Neuf (du)
Avenue	Muguet (du)
Avenue	Myosotis (des)
Rue	Nelson Mandela
Square	Nord (du)
Rue	Nungesser et Coli attribuée à 2-13
Rue	Orgemont (d')
Allée	Ormeteaux (des)
Impasse	Orvanne (de l')
Rue	Ouche (de l')
Rue	Ourcq (de l')
Rue	Pâquerettes (des)
Allée	Parc (du)
	Parc de La Commanderie
	Parc d'Orgemont
Rue	Paris (de) – n° pairs 2 à 80, impairs 1 à 83
Rue	Pasteur
Rue	Paul Verlaine
Impasse	Petit Morin (du)
Rue	Petit Rosne (du)
Rue	Philippe Auguste
Avenue	Pierre Brossolette
Rue	Pierre Corneille
Rue	Pierre Curie
Rue	Pierre de Theilley
Rue	Pierre Lorgnet
Rue	Pierre Paul Rubens
Avenue	Pierre Salvi
Résidence	Platanes (des)
Rue	Prairie (de la)
Allée	Raphaël
Avenue	Raymond Poincaré
Avenue	Raymond Rambert
Rue	Reine Alix (de la)
Impasse	Remarde (de la)
Allée	Rembrandt
Allée	René Clair

Allée	Renoir
Avenue	Robert Schuman
Allée	Romy Schneider
Place	Roses (des)
Chemin	Saint-Blin (de)
Rue	Saint-Nicolas
Ruelle	Saint-Pierre
Rue	Savigny (de)
Rue	Senlis (de)
Rue	Simone Signoret
Place	Source (de la)
Rue	Source (de la)
Square	Sports (des)
Allée	Tas de Chaume (du)
Rue	Temple (du)
Rue	Thillay $(du) - n^{\circ}$ impairs
Allée	Van Gogh
Impasse	Vaucouleurs (de)
Allée	Vergers (des)
Chemin	Vert
Rue	Victor Hugo
Rue	Vignois (du)
Avenue	Violettes (des)
Rue	Viosne (de la)
Rue	Voliges (des)
Impasse	Volmerot
Rue	Xavier Lalonde
Rue	Ysieux (de l')

Goussainville section 2-2

Type de voie	Nom de la voie
Allée	5 Décembre (du)
Avenue	6 Juin 1944 (du) – n° impairs
Place	8 Mai 1945 (du)
Avenue	Albert Sarraut – n° pairs 12 à 78 et impairs 1 à 43
Rue	Ambroise Croizat
Rue	André Bernard
Rue	Artisans (des)
Rue	Augustin Fresnel
Square	Balzac
Impasse	Bassin
Rue	Bassin (du)
Avenue	Béranger
Ruelle	Bourdes (des)

Rue	Brûlée
Avenue	Buffon
Rue	Cambacérès – n° pairs 2 à 6
Avenue	Chateaubriand
Rue	Claude Bernard – n° impairs
Rue	Clément et Lucien Matheron
Rue	Crould (du)
Rue	Daniel Sorano – n° impairs
Rue	David Wakx – n° pairs 20 à 28
Avenue	Demoiselles (des) - n° pairs 4 à 24 et n° 7
Chemin	Demoiselles (des) – n° impairs
Rue	ıpin - n° ii
Avenue	Diderot
Avenue	Docteur Broquet (du)
Rue	Docteur Charcot (du)
Rue	Docteur Roux (du) – n° pairs
Rue	Edouard Vaillant – n° pairs
Rue	Ferdinand de Lesseps
Avenue	Frères Lumière (des)
Rue	Gardes (des)
Avenue	Gare (de la) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à 45
Impasse	Gare (de la)
Rue	Gaston Monmousseau
Ruelle	Gaubourget
Rue	Gaudry
Boulevard	Général de Gaulle (du) – n° pairs 72 à 100 et impairs 47 et s.
Avenue	Genève (de)
Rue	Gérard Philipe
Route	Goussainville (de)
Rue	Grace Kelly
Rue	Greta Garbo
Rue	Gustave Eiffel – n° pairs 28 et s., impairs 15 et s.
Avenue	Hélène Boucher – n° pairs 18 à 42
Avenue	Hoche
Place	Hyacinthe Drujon
Avenue	Jacques Anquetil
Rue	Jacques Potel – n° impairs 1 à 25
Avenue	Jardins (des)
Rue	Jasmins (des) – n° impairs
Rue	Jean Berthaud
Rue	Jean Monnet
Rue	Jean Vilar
Rue	Jean-Gaston Rousseau – n° pairs 4 à 38, impairs 1 à 27
Rue	Jean-Louis Barrault
Rue	Jean-Pierre Timbaud
Rue	Joseph Cugnot
)

D	I comment
Avenue	Josephi Jacquaiu La Have (de)
Square	Lamartine
Rue	Larousse
Rue	Le Corbusier
Rue	Le Notre
Rue	Léonard de Vinci – n° 6
Rue	Lucien Sampaix
Rue	Madeleine Renaud
Rue	Marc Seguin
Avenue	Marceau
Rue	Marcel Carné
Avenue	Marcel Cerdan
Rue	Marguerite Duras
Rue	Maria Callas
Rue	Michel Simon
Place	Michelet
Avenue	Montmorency (de) – n° pairs 90 et s., impairs 1 à 111
Rue	Pablo Picasso
Rue	Parmentier
Boulevard	Paul Vaillant Couturier – n° pairs 2 à 40
Rue	Petion – n° pairs
Rue	Pierre Lescaut – n° pairs 2 à 20
Rue	Pont (du)
Rue	Pont de la Brèche (du)
Rue	Pont Prolongé (du)
Rue	Président Roosevelt (du)
Rue	Régine Cavagnoud – n° pairs 24 et s, impairs 1 à 13
Place	République (de la)
Rue	Robert Moinon
Route	Roissy (de)
Rue	Romy Schneider
Voie	Rosière
Chemin	Saint-Denis (de)
Rue	Suef (de la)
Rue	Talmouse (de)
Chemin	Thillay (du)
Rue	Vallée (de la)
Chemin	Vergers (des)
Place	Victor Hugo
Chemin	Vierge (de la)
Rue	Vieux Moulin (du)
Rue	Winston Churchill

Goussainville section 2-5

Avenue	6 Juin 1944 (du) – n° pairs
Rue	Acacias (des)
Avenue	Albert Sarraut – n° pairs 80 et s., impairs 15 à 109
Rue	Alembert
Rue	Alfred de Musset
Rue	Alice
Avenue	Alouettes (des)
Rue	Alpes (des)
Rue	Amandiers (des)
Rue	Ampère
Rue	Anatole France
Rue	André Chénier
Rue	Antoine Demusois
Rue	Arago
Rue	Armand Carrel
Rue	Armand Deleuze
Rue	Arthur Melin
Rue	Auguste Blanqui
Rue	Aviation (de l')
Rue	Barbaroux
Chemin	Bas (du)
Rue	Bastille (de la)
Rue	Baudin
Rue	Beethoven
Rue	Bergeronnettes (des)
Rue	Bergonie
Rue	Bernard Palissy
Rue	Bir Hakeim
Rue	Bleuets (des)
Rue	Bois (des)
Rue	Bouvreuils (des)
Allée	Brahms
Rue	Branly
Boulevard	Buttes Chaumont (des)
Rue	Cambacérès – n° pairs 10 à 24, impairs 7 à 33
Rue	Cambronne
Rue	Camelinat
Rue	Camille Blanc
Rue	Camille Desmoulins
Rue	Camille Pelletan
Avenue	Chantilly (de)
Rue	Charles Baudelaire

Place	Charmeuse (de la)
Impasse	Châtaigniers (des)
Rue	Château d'Eau (du)
Rue	Chênes (des)
Rue	Claude Bernard – n° pairs
Rue	Claude Debussy
Rue	Clignancourt (de)
Rue	Clouet
Boulevard	Cognacq Jay
Rue	Colibris (des)
Rue	Colonel Fabien (du)
Rue	Convention (de la)
Rue	Corot
Rue	Cottage Lafayette (du)
Rue	Cyprien Samson
Allée	Daniel Ferry
Rue	Daniel Sorano – n° pairs
Place	Danielle Casanova
Rue	Danton
Rue	David Hascal
Rue	David Tabakoff
Rue	David Wakx – n° pairs 2 à 18, impairs 5 à 25
Chemin	Début (du)
Avenue	Demoiselles (des) – $n^{\circ} 3$
Chemin	Demoiselles (des) – n° pairs
Rue	Denis Papin – n° pairs
Place	Descartes
Rue	Docteur Roux (du) – n° impairs
Rue	Docteur Vaillant (du)
Rue	Echelle (de l')
Allée	Edith Piaf
Rue	Edmond Chartrel
Rue	Edmond Rostand
Rue	Edouard Vaillant – n° impairs
Rue	Egalité (de l')
Rue	Ela Constantinide
Rue	Emile Combes
Allée	Emile Zola
Rue	Espérance (de l')
Rue	Etienne Dolet
Rue	Eugène Gathe
Avenue	Eugène Pottier
Rue	Eugène Varlin
Rue	Eugénie
Rue	Famille Solomon

evard une	Ferdinand Buisson Ferdinand Buisson Fernand Pelloutier Fleurus (de) François Chaumette Françoise Dolto Fraternité (de la) Frères Montgolfier (des) Gambetta Gare (de la) – n° pairs 108 et s. Gaston Coute Gaston Gressier Gaston Gressier George Sand George Sand Georges Brassens Georges Pitard Georges Pitard Georges Politzer
evard une une evard une une une une une une une une une	er er (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à
evard une	er (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à s
evard une une une evard mue evard une	er (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à s
evard une une evard evard mue mue	er (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à s
evard une une evard evard une une	et (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à s
evard une une evard une une une une une une	er (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à s
evard une une evard evard une une	ler (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à s
evard une une evard evard une une	ier (des) pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à ns
nue nue evard nue nue	Pairs 108 et s. le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à ns
evard nue nue nue	2 pairs 108 et s. Ile (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à 1s
evard nue nue	le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à 1s
evard nue nue	le (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à ns
evard nue nue	
nue	jeorge Sand jeorges Brassens jeorges Pitard jeorges Politzer
nue	jeorges Brassens Jeorges Pitard Jeorges Politzer
	jeorges Pitard Jeorges Politzer
	Jeorges Politzer
Rue	Georgette
Rue	Germain Pilon
Rue	Girondins (des)
ıne	Glycines (des)
Rue	Gounod
Allée	Grand Arbre (du)
Rue	Gustave Eiffel – n° pairs 2 à 26, n°impairs 1 à 13
	Gutenberg
Chemin	Haut
	Hélène Boucher – n° pairs 2 à 16, impairs 1 à 11
Boulevard	Henri Dunant
Rue	Henri Fabre
Rue	Henri Vuillemin
Rue	Henri Wallon
	Henriette
Rue	Hirondelles (des)
Impasse	Hoche
Rue .	Jacobins (des)
Rue .	Jacques Brel
Rue .	Jacques Potel – n° pairs 2 à 36, impairs 27 à 85
Rue .	Jasmins (des) – n° pairs
	Jean Goujon
Rue .	Jean Jaurès
Rue .	Jean Moulin
	Jean-Baptiste La Fontaine
Rue .	Jean-Gaston Rousseau – n° pairs 42 à 60, impairs 29 à 51
Rue .	Jean-Sébastien Bach
Allée .	Jeu de Paume (du)

Rue	Joliot Curie
Allée	Joséphine Baker
Boulevard	Jules Ferry
Rue	Jules Guesde
Rue	Jules Vallès
Avenue	Jules Verne
Rue	Julian Grimau
Rue	Jura (du)
Rue	Lacordaire
Rue	Lavoisier
Rue	Lazare Carnot
Avenue	Leclerc
Rue	Léon Bourgeois
Rue	Léonard de Vinci – n° 4 et impairs 47 à 49
Avenue	Liberté (de la)
Rue	Liège (de l')
Rue	Lilas (des)
Rue	Louis Blanc
Rue	Louise Michel
Chemin	Louvres (de)
Rue	Lucien Meche
Rue	Lucien Rouiller
Allée	Lucienne Delyle
Rue	Lys (des)
Rue	Madeleine
Chemin	Mail (du)
Chemin	Maisons Carrées (des)
Rue	Marat
Rue	Marcel Cachin
Boulevard	Marcel Dassault
Rue	Marché (du)
Rue	Maréchal de Lattre de Tassigny (du)
Rue	Marguerites (des)
Rue	Marie Rose Madeline
Avenue	Marronniers (des)
Rue	Martin Luther King
Rue	Maryse Bastié
Rue	Massenet
Rue	Maurice Chevalier
Allée	Maurice Ravel
Rue	Merles (des)
Rue	Mésanges (des)
Rue	Millet
Rue	Mirabeau

Rue	Montaigne
Avenue	Montmorency (de) – n° pairs 4 à 88
Impasse	Motte Picquet (de la)
Rue	Motte Picquet (de la)
Rue	Mozart
Impasse	Mûriers (des)
Impasse	Noisetiers (des)
	Noues (les)
Rue	Nouvelle
Rue	Oiseaux (des)
Rue	Paix (de la)
Rue	Panoramas (des)
Boulevard	Pasteur
Rue	Paul Lafargue
Rue	Paul Langevin
Rue	Paul Painlevé
Boulevard	Paul Vaillant Couturier – n° pairs 44 et 166, n° impairs 1 à 207
Rue	Pensées (des)
Rue	Pépinière (de la)
Rue	Petion – n° impairs
Allée	Petit Merisier (du)
Rue	Peupliers (des)
Rue	Philippe Lebon
Rue	Pierre Curie
Rue	Pierre Lescaut – n° pairs 22 et s, impairs 3 à 15
Rue	Pierre Sarrazin
Rue	Pierre Semard
Rue	Pierrots (des)
Rue	Pinsons (des)
Rue	Piverts (des)
Rue	Plaine (de la)
Allée	Plaine des Jeux (de la)
Rue	Platanes (des)
Rue	Plateau (du)
Rue	Ponsard
Rue	Prévoyance (de la)
Rue	Primevères (des)
Rue	Ramus
Rue	Raoul Rigault
Rue	Raspail
Rue	Raymond Lapchin
Boulevard	Raymond Lefèvre
Rue	Régine Cavagnoud – n° pairs 2 à 22
Avenue	Renaissance (de la)
Rue	République (de la)
Rue	Robert Peltier

levard levard unue unue e e e e e e e e e e e e e e e	an
vard le le l	an
vard le le l	an
vard le	
9 9 9	ro ro
2 2 2	
2 2 2 2	
9 9 9 9	
9 9 9 9	es)
9 9 9	(sep) se
2 2 2	ile
9 9 9	
2 2 2	
me me	y
mne mne	
nne me	
nne nne	t
nue nue nue	
91	I
2 2	
9	
Rue Varennes (de)	
Boulevard Verdun (de)	
Rue Vergniaud	
Rue Verlaine	
Rue Vert Galant (du)	lu)
Rue Victor Basch	
Rue Vincent Scotto	0
Allée Vincent Van Gogh	Gogh
Rue Violet	
Rue Violettes (des)	
Rue Yves Farges	

Roissy en France section 2-4

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Aubin Olivier
Allée	Bergerie (de la)
Chemin	Besnard (de)
Rue	Chalot
Avenue	Charles de Gaulle

Saint-Ouen-l'Aumône section 3-6

Claude de Mesmes

Concorde (de la)

Square

Rue

Demi-Lune (de la)

Avenue

Chemin

Dîme (de la)

Dorval

Goussainville (de)

Grange (de la)

Hamm (de)

Rue Rue

Houdart

Feuchère (de la)

Avenue

Route Allée

Europe (de l')

Echelette (de l')

Allée Rue

Rue

Type de voie	Nom de la voie
Allée	3 Caravelles (des)
Avenue	Alsace Lorraine (d')
Rue	Anjou (d')
Rue	Artois (d')
Avenue	Béthunes (des)
Rue	Bois du Pont (du)
Avenue	Bourgogne (de)
Rue	Bretagne (de)
Rue	Compas (du)
Rue	Equerre (de 1')
Avenue	Fief (du)
Avenue	Fond de Vaux (du) – n° pairs 32 et s, n° 1
Rue	Guyenne (de)
Avenue	Ile de France (de l')
Rue	Languedoc (du)
Rue	Limousin (du)
Avenue	Mare
Rue	Normandie (de)
Rue	Palmer (du)
Rue	Périgord (du)
Rue	Picardie (de)
Rue	Rapporteur (du)

Saint-Ouen-l'Aumône section 3-7

	Type de voie	Nom de la voie
	Impasse	2 Gares (des)
	Rue	2 Gares (des)
	Rue	Abel Gance
	Place	Alexis de Tocqueville
•	Allée	Alfred Hitchcock
France section 2-12	Rue	André Ampère
	Rue	Antoine Balard
Nom de la voie	Avenue	Antoine de Lavoisier
	Allée	Beauregard
	Rue	Bouleaux (des)
	Impasse	Cassis (des)
	Impasse	Chaland (du)
	Rue	Chapelle (de la) – n° pairs 2 à 72, impairs 3 à 37
	Rue	Charlie Chaplin
	Rue	Charmilles (des)
	Avenue	Château (du) – n° pairs 2 à 96, impairs 1 à 73

Roissy en

Souvenir Français (du)

Tournelles (des)

Vaudherland (de)

Verger (du)

Vallée (de la)

Chemin

Chemin

Chemin

Pays de France (du)

Râperie (de la)

Poiret

Passage

Place

Râperie (de la)

Impasse

Avenue

Avenue

Allée Place

Villa

Roissy (de)

Saint Eloi Saint-Paul

Montmorency (de) Montmorency (de)

Noyer (du)

Chemin

Rue Rue

Avenue

Pasteur

Maurice Berteaux

Impasse

Rue

Chemin

Rue

Jean Moulin

Mesnil (de la) Meunier (du)

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Belle Etoile (de la)
Avenue	Bois de la Pie (du)
Rue	Chardonnerets (des)
Allée	Ponant (du)
Avenue	Pyramide (de la)

Rue	Colette
Impasse	Courcelles (de)
Rue	Courcelles (de)
Impasse	Edouard Vaillant
Rue	Egalisses (des)
Avenue	Eguillette (de l')
Rue	Epluches $(d') - n^{\circ}$ pairs 2 à 92
Avenue	Fond de Vaux (du) – n° pairs 18 à 30
Rue	France (de) – n° pairs 4 à 22, impairs 1 à 19
Impasse	François Truffaut
Rue	Gare (de la)
Rue	Général Dombrowski (du)
Rue	Général Leclerc (du) – n° pairs 2 à 78
Rue	George Sand
Rue	Grandes Côtes (des) – n° pairs 2 à 28, impairs 5 à 25
Avenue	Gros Chevaux (des)
Rue	Guivernone (de la)
Rue	Jacques de Vaucanson
Rue	Jean Louis Linquette
Rue	Jesse (de) – n° pairs
Mail	Joliot Curie
Rue	Jules Vallès
Sentier	Labours (des)
Rue	Léon Frappie
Rue	Louis Auguste Blanqui
Avenue	Louis De Broglie
Impasse	Lucchino Visconti
Rue	Mail (du) – n° pairs 2 à 132, impairs 1 à 31
Rue	Martin Luther King
Chaussée	Maubuisson (de) – n° pairs 8 à 32, impairs 15 à 57
Sente	Mortagne (de)
	Mortagne (la)
Sentier	Mortagnes (des)
Chemin	Murs (des)
Rue	Nathalie Sarraute
Impasse	Nord (du)
Rue	Oraison (d') – n° pairs 2 à 20, impairs 13 et s.
Rue	Oziers (des)
Rue	Paul Appel
Rue	Paul Painlevé
Sentier	Petit Bois (du)
Impasse	Petits Cailloux (des)
Rue	Pradine
Ruelle	Puits (du)
Rue	René Clair
Rue	Rivière (de la) – n° pairs 4 à 14, n° 9

Rue	Sablons (des) – n° pairs
Rue	Sainte-Agnès
Rue	Saint-Henri – n° impairs
Rue	Saint-Hilaire
Place	Tilleuls (des)
Rue	Van De Maele
Rue	Venel (de)
Avenue	Vert Galant (du)
Place	Victor Leveau
Rue	Victor Leveau

Saint-Ouen-l'Aumône section 3-8

True do anois	None de la contra
iype de voie	Noill de la voie
Avenue	Adolphe Chauvin
Allée	Alembert (d')
Rue	Alexander Graham Bell
Rue	Alexandre Prachay
Rue	Anatole France
Chemin	Aqueduc (de l')
Rue	Aquitaine (d')
Rue	Armand Lecomte
Chemin	Basse Vacherie
Rue	Beaux Vents (des)
Sente	Beaux Vents (des)
Avenue	Bellevues (des)
Impasse	Bernard Palissy
Chemin	Béthunes (des)
Allée	Blanche de Castille
Cité	Blanche de Castille
Rue	Boris Vian
Rue	Boucle (de la)
Chemin	Bourseaux (des)
Rue	Camille Corot
Rue	Capucines (des)
Rue	Carrières (des)
Rue	Célestin Freinet
Rue	Champ Gaillard (du)
Place	Champagne (de)
Rue	Chapelle (de la) – n° impairs 39 à 61
Avenue	Château (du) – n° impairs 75 et s.
Rue	Chemin Vert (du)
Avenue	Chennevières (de)
Rue	Chennevières (de)
Rue	Cite du Parc (de la)

Kue	Claude Lorrain
Impasse	Clos du Koi (du)
Rue	Clos du Roi (du)
Sentier	Clos du Roi (du)
Rue	Clos Santeuil (du)
Allée	Colbert
Mail	Condorcet
Rue	Coteau (du)
Ruelle	Darras
Rue	Diderot
Rue	Diligence (de la)
Rue	Dion Bouton (de)
Rue	Django Reinhardt
Boulevard	Ducher
Quai	Ecluse (de l')
Place	Ecoles (des)
Rue	Ecoles (des)
Rue	Edouard Belin
Rue	Edouard Branly
Rue	Epluches (d') – n° pairs 94 et s., impairs 1 à 67
Rue	Eragny (d')
Rue	Estienne d'Orves
Allée	Etrier (de l')
Impasse	Eugène Ducretet
Impasse	Faraday
Rue	Fernand Braudel
Rue	Flandre (de)
Avenue	Fond de Vaux (du) – n° pairs 2 à 16, impairs 5 à 39
Rue	Fortes Terres (des)
Rue	France (de) – n° pairs 24 et s.
Chemin	Frépillon (de)
Rue	Frères Capucins (des)
Place	Gabriel Péri
Rue	Garenne (de la)
Place	Garibaldi
Allée	Gascogne (de)
Avenue	Général de Gaulle (du)
Rue	Général Leclerc (du) – n° impairs 1 à 39
Rue	Giacomo Puccini
Rue	Gioacchino Rossini
Rue	Giuseppe Verdi
Rue	Grandes Côtes (des) – n° pairs 30 à 52, impairs 29 à 53
Rue	Gros Murger (du)
Impasse	Guglielmo Marconi
Rue	Gustave Courbet
Rue	Guy Sourcis
Ivav	Out Douters

×	(an) agrant
Rue	Hameau (du)
Rue	Herblay
Rue	Industrie (de 1')
Rue	Iris (des)
Sente	Ivrognes (des)
Allée	Jacques Callot
Rue	Jean Baptiste Chardin
Rue	Jean Claude Bibette
Rue	Jean Jacques Rousseau
Rue	Jean Jaurès
Rue	Jean Zay
Rue	Jesse (de) – n° impairs
Chaussée	Jules César
Allée	Languedoc (du)
Rue	Le Notre
Rue	Léo Lagrange
Chemin	Liesse
Rue	Liesse (de)
Allée	Lilas (des)
Rue	Louis Armand
Rue	Louis Delage
Place	Louise Michel
Rue	Louise Weiss
Rue	Lumières
Rue	Mail (du) – n° impairs 33 à 101
Chemin	Marais (des)
Rue	Marcel Dassault
Rue	Marguerites (des)
Rue	
Chaussée	Maubuisson (de) – n° pairs 2 à 4, impairs 1 à 13
Rue	Maunoury (de)
Rue	Maurice Dampierre
Impasse	Maxwell
Rue	Michel de L'Hospital
Chemin	Milieu (du)
Allée	Mirabelles (des)
Place	Montesquieu
Sentier	Moulin (du)
Rue	Oise (de l')
Rue	Oraison (d') – n° pairs 26 et s., impairs 3 à 5
Rue	Pagnere
Rue	Palestrina
Rue	Parc (du)
Résidence	Parc Le Notre
Впе	Domin (do)

Patelle (de la)	
Pervenches (des)	
Petits Ponts (des)	
Philosophes (des)	
Picardie (de)	
Pierre Boudet	
Pierre Brossolette	ie
Pierre Godet	
Pierre Mendès France	rance
Pierrelaye (de)	
Pont Vert (du)	
Préaux (des)	
Repos (du)	
Rhin et Danube	
Richard De Tour	
Rivière (de la) – n° 2	n° 2
Roses (des)	
Roses (des)	
Sablons (des) – n° impairs	n° impairs
Sabot (du)	
Saint-Henri – n° pairs	pairs
Saint-Hilaire (de)	
Saint-Simon	
Salvador Allende	ə
Savoie (de)	
Savonniers (des)	
Séquoia (du)	
Sieyes	
Sophoras (des)	
Sully (de)	
Terres de la Ferme (des)	ne (des)
Thomas Edison	
Treate (du)	
Turgot	
Union (de l')	
Vallon (du)	
Vaux à Pontoise	
Verdun (de)	
Veronese	
Victor Hugo	
Victor Schoelcher	le
Vigognes (des)	
Voltaire	
11 1 1 D	

Type de voie	Nom de la voie
Allée	19 Mars 1962 (du)
Avenue	8 Mai 1945 (du) – n° pairs 24 à 54
Rue	Abreuvoir (de l')
Boulevard	Albert Camus – n° impairs 1 à 9
Rue	Algérie (d')
Rue	Alicia
Rue	Alsace (d')
Rue	André Beauval
Avenue	André Bouttes
Rue	André Vassord
Rue	Bastin
Impasse	Baudoin
Avenue	Bel Air (du)
Place	Bleuets (des)
Rue	Bleuets (des)
Rue	Bois (du)
Allée	Boulangère (de la)
Rue	Bretagne (de)
Place	Briqueterie (de la)
Route	Calais (de) $-n^{\circ}$ pairs 72 et s.
Impasse	Capselles (des)
Impasse	Carlines (des)
Impasse	Carnot
Rue	Carnot
Résidence	Carnot
Rue	Censier
Allée	Chabrier
Rue	Champ Gallois (du)
Rue	Champagne (de)
Allée	Chantepie (de)
Impasse	Chapelle Saint-Nicolas (de la)
Rue	Chapelle Saint-Nicolas (de la)
Rue	Charles Lavenarde
Rue	Commandant Bouchet (du)
Rue	Coquelicots (des)
Avenue	Division Leclerc (de la) – n° impairs 67 à 211
Place	Docteur Calmette (du)
Boulevard	Docteur Galvani (du)
Place	Docteur Guérin (du)
Rue	Docteur Louvet (du)
Chemin	Enghien (d')
Rue	Estienne d'Orves (d')

Rue	Félix Faure
Avenue	Ferdinand Duchemin
Rue	Flandres (de)
Avenue	Foyer (du)
Avenue	Gabriel Péri – n° impairs
Rue	Gascogne (de)
Boulevard	Général de Gaulle
Place	Georges Guynemer – n° 2
Rue	Giraudon (de) – n° impairs
Rue	Grands Clos (des)
Route	Groslay (de)
Rue	Henri Meyer
Impasse	Ifs (des)
Rue	Ile de France (de l')
Rue	Jean Cabioch
Place	Jean Charcot
Rue	Jean Pujol
Rue	Jean Zay
Allée	Jeu de Boules (du)
Rue	Languedoc (du)
Rue	Lieutenant Colonel Quinette (du)
Rue	Lorraine (de)
Impasse	Maffliate
Rue	Marais (des)
Place	Marché (du)
Rue	Marguerites (des)
Avenue	Marronniers (des)
Rue	Maryse Bastié
Allée	Merlettes (des)
Allée	Meunier (du)
Rue	Miraville (de) – n° impairs
Allée	Mont de Sarcelles (du)
Rue	Moulin à Vent (du)
Chemin	Mureaux (des)
Place	Normandie (de)
Avenue	Passerots (des)
Rue	Pasteur
Avenue	Paul Herbe – n° impairs 15 à 19
Allée	Petits Clos (des)
Rue	Picardie (de)
Rue	Pierre Brossolette – n° impairs 43 à 117
Rue	Pierre Curie
Impasse	Piliers (des)
Rue	Piliers (des) – n° impairs
Chemin	Poiriers (des)
Rue	Prairie (de la)

Avenue	Rond-Point (du)
Chemin	Roseaux (des)
Avenue	Roses (des)
Avenue	Ruche (de la)
Rue	Ruisseau (du)
Chemin	Sarcelles au Luat (de)
Rue	Sources (des)
Avenue	Stade (du)
Rue	Taillepied
Impasse	Théodore Bullier
Rue	Théodore Bullier
Avenue	Tilleuls (des)
Rue	Victor Rond – n° pairs 4 à 6, impairs 1 à 9
Rue	Voltaire

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	8 Mai 1945 (du) – n° pairs 2 à 22
Boulevard	Albert Camus – n° pairs 2 à 60, impairs 11 à 21
Allée	Alfred de Vigny
Passage	Armagnac (d')
Avenue	Auguste Perret – n° pairs
Avenue	Chantereine (de) $-n^{\circ} 1$
Avenue	Charles Péguy
Allée	Denis Diderot
Avenue	Division Leclerc (de la) – n° pairs 148 à 160
Boulevard	Edouard Branly – n° impairs
Place	France (de)
Place	Georges Guynemer – n° impairs 4 à 36
Boulevard	Henri Poincaré
Allée	Léon Paul Fargue
Passage	Limousin (du)
Rue	Louis Lebrun
Boulevard	Maréchal de Lattre de Tassigny – n° impairs
Rue	Marseille (de)
Place	Méditerranée (de la)
Place	Navarre (de)
Avenue	Paul Herbe – n° pairs 2 à 18, 1 à 21
Avenue	Paul Langevin – n° impairs
Avenue	Paul Valéry – n° pairs 62 à 92, impairs 47 et s.
Allée	Robert Desnos
Rue	Toulouse (de)

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	8 Mai 1945 (du) – n° pairs 34 à 54, impairs 1 à 45
Allée	Alain Fournier
Allée	Albert Einstein
Allée	Albert Roussel
Allée	André Ampère
Place	André Gide
Avenue	Anna de Noailles
Allée	Antoine Bourdelle
Allée	Antoine Coysevox
Allée	Antoine de Saint-Exupéry
Allée	Aristide Maillol
Allée	Arthur Honegger
Allée	Arthur Rimbaud
Avenue	Auguste Perret – n° impairs
Allée	Auguste Renoir
Allée	Auguste Rodin
Allée	Beaumarchais
Allée	Bernard Palissy
Avenue	Bois de Lochères (du)
Route	Calais (de) – n° pairs jusqu'à 58
Allée	Camille Pissaro
Avenue	Cesar Franck
Allée	Charles Baudelaire
Allée	Charles de Montesquieu
Allée	Claude Debussy
Rue	Claude Delvincourt
Allée	Déodat de Sévérac
Avenue	Division Leclerc (de la) – n° impairs 1 à 51
Allée	Duparc
Boulevard	Edouard Branly – n° pairs
Allée	Edouard Manet
Rue	Eric de Saint Sauveur (de)
Allée	Erik Satie
Allée	Francis Carco
Allée	Francis Jammes
Rue	François Couperin
Allée	François de Châteaubriand
Allée	François Rude
Avenue	Frédéric Joliot-Curie
Allée	Gabriel Faure
Allée	Georges Bernanos
Place	Georges Feydeau

Place	Gérard de St Vaulry
Allée	Guillaume Apollinaire
Allée	Hector Berlioz
Boulevard	Henri Bergson
Avenue	Henri Prost
Boulevard	Jacques Copeau
Allée	Jacques Rivière
Allée	Jean de La Bruyère
Rue	Jean Giraudoux
Place	Jean Moulin
Boulevard	Jean-Baptiste Carpeaux
Allée	Jean-Baptiste Corot
Allée	Jean-Baptiste Lully
Allée	Jean-François Millet
Allée	Jean-Honoré Fragonard
Rue	Jean-Philippe Rameau
Allée	Le Lorrain
Allée	Leconte de Nouy
Allée	Louis de Broglie
Allée	Marcel Proust
Boulevard	Maréchal de Lattre de Tassigny – n° pairs
Avenue	Maréchal Pierre Koenig (du) – n° pairs 2 à 46, impairs 1 à 73
Rue	Marius Delpech
Allée	Marivaux
Boulevard	Maurice Ravel
Allée	Max Jacob
Boulevard	Michel Montaigne
Allée	Montesquieu
Allée	Nicolas Poussin
Allée	Pablo Rejas
Avenue	Paul Cézanne
Allée	Paul Claudel
Allée	Paul Dukas
Allée	Paul Eluard
Allée	
Avenue	Paul Langevin – n° pairs
Allée	Paul Léautaud
Allée	Paul Painlevé
Avenue	Paul Valéry – n° pairs jusqu'à 60, impairs 1 à 41
Allée	Paul Verlaine
Allée	Philippe de Champaigne
Impasse	Pommiers (des)
Rue	Pontoise (de)
Allée	Pontremoli
Impacce	Dunglan (da)

Allée	Raoul Dufy
Rue	Raymond Radiguet
Route	Refuzniks (des)
Allée	Rochefoucauld (de la)
Place	Saint-Saëns
Sentier	Pointe des 3 Quarts (de la)
Place	Suzanne Valadon
Allée	Valéry Larbaud
Allée	Van Gogh
Allée	Vincent d'Indy
Allée	Voltaire
Allée	Watteau

e se	Nom de la voie
s s s s s s s s s s s s s s s s s s s	du)
e se	
s se	
se s	
e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	
Se	(5)
e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	genlieu (de l')
es e	
es e	
es e	(1)
se s	
se e e e e e e e e e e e e e e e e e e	
se e se	
Se se se	
Se se se se	
se e e e	
se e e e e	(des)
se ee	
e e e e	
se le	
le se	
se Se le	(5)
es e	(9
e e	
le	
	er (du)
	(SS)
Frace Carderes (des)	

Avenue	Cascade (de la)
Allée	Cerisiers (des)
Rue	Champ de Chartres (du)
Avenue	Chantereine (de) – $n^{\circ} 3$
Chemin	Chantereine (de)
Place	Chardonnerettes (des)
Rue	Chardonnerettes (des)
Rue	Charmettes (des)
Avenue	Château (du)
Rue	Chaussy (du)
Rue	Chemin Vert (du)
Rue	Coquetiers (des)
Place	Cornouiller (du)
Impasse	Coucielles (de)
Rue	Danielle Casanova
Rue	Dardanelles (des)
Avenue	Division Leclerc (de la) – n° pairs 182 à 240
Rue	Docteur Dumoulin (du)
Allée	Eglantiers (des)
Rue	Eglise (de l')
Rue	Emile Zola
Rue	Engoulevents (des)
Rue	Eparges (des)
Allée	Erables (des)
Rue	Escouvrier (de l')
Rue	Etourneaux (des)
Rue	Eugénie
Rue	Fauvettes (des)
Rue	Fer à Cheval (du)
Rue	Fernand Léger
Place	Fêtes (des)
Rue	Flora
Rue	Fosse Guérin (de la)
Rue	Four Défait (du)
Boulevard	François Mitterrand
Chemin	Frou (du)
Avenue	Gabriel Péri – n° pairs
Route	Garges (de)
Allée	Geais (des)
Rue	Geneviève de Gaulle Anthonioz
Rue	Giraudon (de) – n° pairs 4 à 44
Rue	Gosserots (des)
Rue	Grand Couronne (du)
Venelle	Hirondelles (des)
Allée	Jean Jacques Rousseau

Rue Jean-Jacques Kous Rue Jonquilles (des) Avenue Jules Massenet Promenade Lac (du) Rue Lamier Blanc (du) Rue Lamier Blanc (du) Rue Marcellin Berthelc Avenue Marchal Pierre K Rue Marière (de la) Avenue Marsonet Rue Massenet Avenue Marsonet Rue Mobillets (des) Avenue Nicture (des) Allée Noisetiers (des) Allée Noisetiers (des) Avenue Parmentier Avenue Parmentier Avenue Pèpinière (de la) Rue Petit Houx (du) Rue Petit Houx (du) Rue Petit Houx (du) Rue Pierre Brossolette Rue Piliers (des) n° p Rue Piliers (des) Allée Pivoines (des)	Jonquilles (des) Jules Massenet Lavandières (des) Lavandières (des) Louise Michel Marcellin Berthelot Marcellin Berthelot Marière (de la) Marx Dormoy Massenet Massenet Massenet Michel Bastien Michel Bastien Michel Bastien Mobillets (des) Montfleury (de) Noisetiers (des)
	assenet Blanc (du) Blanc (du) ieres (des) on (de la) Michel in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs e (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien tet (de) – n° pairs ts (des) 1 (de) 1 (de) 1 (de) 2 rs (des) 4 ser et Coti ces (des) assenet Coti
ade ade	assenet b) Blanc (du) leires (des) on (de la) Michel in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs e (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien te (de) – n° pairs ts (des) its (des)
age age	Blanc (du) Blanc (du) Blanc (du) ières (des) on (de la) Michel in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs e (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien te (de) – n° pairs ts (des) ts (des) tt (de) - tt (de) tt (de) tt (de) ser et Coti ever et coti
	Blanc (du) ières (des) on (de la) Michel in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs e (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien le (de) – n° pairs ts (des) 1.5 (des
	ières (des) on (de la) Michel in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs e (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien le (de) – n° pairs ts (des) its (des)
	Michel in Berthelot in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs c (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien te (de) – n° pairs 1. (de) 1. (de) 1. (de) 2. (des) 4. (de) 3. (des) 4. (de) 5. (des) 6. (des)
	Michel in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs c (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien (et (de) – n° pairs ts (des) ts (des) tt (de) tt (de) cris (des) cris (des) er (des)
	in Berthelot al Pierre Koenig (du) – n° pairs c (de la) cormoy et Lounès es (des) Bastien (et (de) – n° pairs ts (des) (ts (des) (tr (de)
	al Pierre Koenig (du) – n° pairs e (de la) ormoy ormoy et Lounès es (des) Bastien le (de) –n° pairs ts (des) ts (des) ury (de) tr (de) tr (de) tr (des) ers (des) (des) (des) ser et Coti
	e (de la) ormoy et Lounès es (des) Bastien le (de) -n° pairs ts (des) ts (des) 1 (de) tr (de) tr (des)
	ormoy et Lounès es (des) Bastien le (de) -n° pairs ts (des) ts (des)ry (de)r (de)r (de)r (des)r (des)
	eet Lounès es (des) Bastien le (de) -n° pairs ts (des) ts (des) .ury (de)) t (de) .rs (des) des) des) des) ser et Coti
	Lounès es (des) Bastien le (de) –n° pairs ts (des) ts (des) Lury (de) T (de) Tr (de) Tr (de) Srs (des) (des) (des) ser et Coti
	es (des) Bastien le (de) —n° pairs ts (des) ts (des) Tt (de) Tr (de) Tr (de) Tr (de) Tr (des)
	Bastien le (de) –n° pairs ts (des) tr (des) tr (de) tr (de) tr (de) tr (des) ser et Coti
	ts (de) -n° pairs ts (des) ts (des) tr (de) tr (de) tr (des) cras (des) (des) ser et Coti
	ts (des) ts (des) tr (de) rrs (des) (des) (des) ser et Coti
	ts (des) ury (de) t (de) ras (des) (des) ser et Coti
	rury (de)) t (de) ers (des) (des) (des) ser et Coti
) t (de) 2rs (des) (des) (des) (des) ser et Coti
	t (de) ers (des) (des) (des) ser et Coti
	rrs (des) (des) (des) ser et Coti
	(des) (des) ser et Coti
	(des)
	ser et Coti
	Orme des Vignes (de l')
	Orme Richard (de 1')
	des)
nue principal de la constant de la c	; la)
nue e min	tier
nin	re (de la)
nin	nde (du)
o uin	(np) xno
e ini	Pierre Brossolette – n° pairs 32 à 140, impairs 119 à 161
	Piliers (des) – n° pairs
	(des)
	s (des)
	es (des)
Avenue Raphaël	
Allée Renoncules (des)	ules (des)
Rue République (de la)	que (de la)
Rue Résistance (de la)	ice (de la)
Place Richebourg (de)	ourg (de)
	rs (des)
Rue Rol Tanguy	ýngi

Rue	Romain Gary
Rue	Rosne (du)
Allée	Rossignols (des)
Allée	Rouges Gorges (des)
Boulevard	Salvador Allende
Rue	Sansonnets (des)
Impasse	Saules (des)
Rue	Sauvagines (des)
Rue	Somme (de la)
Rue	Sorbiers (des)
Place	Souvenir Français (du)
Rue	Temple (du)
Rue	Thévenin
Rue	Tissonvilliers (de)
Rue	Tourelle (de la)
Allée	Tourterelles (des)
Rue	Verdiers (des)
Avenue	Verdun (de)
Rue	Victor Hugo – n° pairs 2 à 70, impairs 1 à 53
Rue	Victor Schoelcher
Rue	Vieil Armand (du)
Chemin	Vignolle (du)
Rue	Vignolle (du)



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201621-0011

Signé le jeudi 21 janvier 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

décision n° 2016-010 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale des Yvelines



MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

Décision n° 2016-010 du 21 janvier 2016 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale des Yvelines

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France soussigné,

Vu l'article R 8122-6 du code du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'avis du Comité Technique Régional d'Île de France en date du 15 juillet 2014.

Vu la consultation du Comité Technique des Services Déconcentrés d'Ile de France en date du 19 octobre 2015,

DECIDE

Article 1

L'unité départementale des Yvelines comprend 4 unités de contrôle (UC n°1, UC n°2, UC n°3 et UC n° 4) composées de 42 sections d'inspection du travail sises Immeuble La Diagonale, 34 avenue du Centre, 78182 ST QUENTIN EN YVELINES cedex (UC n°2, UC n°3 et UC n°4) et 48 avenue de la République 78200 MANTES LA JOLIE (UC n°1).

Chaque section a compétence pour le contrôle de tous les établissements de l'ensemble des secteurs professionnels au sein d'un territoire délimité par communes et/ ou par rues, ainsi que des activités de toute nature exercées par d'autres établissements en leur sein (entreprises extérieures, chantiers de bâtiment...), à l'exception :

- -Des établissements de transports routiers dont les activités sont déterminées par les codes NAF 49.31Z, 49.39A, 49.39B, 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z, 52.29A, 52.29B, 53.20Z, relevant de la compétence des sections 1-1, 2-4, 3-8 et 4-1. Cette compétence s'étend aux établissements intervenant au sein des établissements de transports (entreprises extérieures, chantiers de bâtiment...). Cette compétence s'étend également à toutes les activités des entreprises de transports routiers exercées dans le périmètre géographique de ces sections, à l'exception de celles se déroulant dans l'enceinte d'une entreprise n'ayant pas elle-même une activité de transports routiers ou d'un chantier du bâtiment relevant de la compétence d'une autre section.
- -Des établissements SNCF et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, relevant de la compétence des sections 1-1, 2-4, 3-8 et 4-1. Ces sections ne sont pas compétentes pour les activités commerciales non liées au service du transport exercées dans les gares.
- -Des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, relevant de la compétence des sections 1-1, 2-4, 3-8 et 4-1. Ces sections ne sont pas compétentes pour les activités commerciales non liées au service du transport exercées dans les gares et stations.
- Du transport fluvial et de la navigation intérieure, qui relèvent de la compétence des sections 1-1, 2-4, 3-8 et 4-1. Ces sections sont chargées du contrôle :
 - à terre, dans les établissements exerçant une activité de transport fluvial relevant des codes NAF 50.30Z (transport fluvial de passagers) et 50.40Z (transport fluvial de fret);
 - sur les voies navigables, dans les bateaux ou engins flottants tels que définis à l'article L 4000-3 du code des transports;
 - dans les établissements dépendant de l'établissement public VOIES NAVIGABLES DE FRANCE.

Cette compétence ne s'étend pas au contrôle des chantiers de réparation navale et des chantiers de bâtiment ou de travaux publics se déroulant sur le domaine public fluvial.

- -Des établissements agricoles tels que définis à l'article L 717-1 du code rural, relevant de la compétence des sections 3-2, 3-7 et 3-9. Cette compétence s'étend aux établissements non agricoles intervenant au sein des établissements agricoles (entreprises extérieures, chantiers de bâtiment...).
- Des activités exercées sur le chantier de prolongation du RER E (Eole), qui relèvent de la compétence de la section 1-1.

Article 2

La délimitation de l'unité de contrôle n°1 est fixée comme suit :

Communes d'Achères, Aigremont, Andrésy, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bennecourt, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Bréval, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chambourcy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Chaufour-lès-Bonnières, Conflans-Sainte-Honorine, Cravent, Drocourt, Ecquevilly, Épône, Évecquemont, La Falaise, Favrieux, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Fourqueux, Freneuse, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Gommecourt, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Issou, Jambville, Jeufosse, Jouy-Mauvoisin, Juziers, Lainville-en-Vexin, Limay, Limetz-Villez, Lommoye, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mareil-Marly, Maurecourt, Médan, Ménerville, Méricourt, Le Mesnil-le-Roi, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Moisson, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Les Mureaux, Neauphlette, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Le Pecq, Perdreauville, Poissy, Porcheville, Port-Villez, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Le Tertre-Saint-Denis, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, La Villeneuve-en-Chevrie, Villennes-sur-Seine.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°1 est fixé à 13. La délimitation des 13 sections d'inspection du travail de l'UC n°1 de l'UT des Yvelines est fixée comme suit :

Section 1-1:

Communes d'Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Goussonville, Guerville, Magnanville, Vert, Soindres

Commune de Mantes-la-Ville est et sud : boulevard Roger Salengro (n° impairs) jusqu'à l'avenue Jean Jaurès, avenue Jean Jaurès (n° pairs) du boulevard Roger Salengro jusqu'à la rue Jules Ferry, rue Jules Ferry (n° impairs) de l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la rue Maurice Berteaux, rue Maurice Berteaux (n° impairs) de la rue Jules Ferry jusqu'à l'autoroute A13, autoroute A13 de la rue Maurice Berteaux jusqu'à la limite de Buchelay; toutes les rues situées à l'est de l'axe constitué par ces voies.

La section 1-1 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, des établissements SNCF et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, des établissements de transport fluvial ainsi que de la navigation intérieure dans l'ensemble des communes de l'unité de contrôle.

La section 1-1 est également compétente, dans le périmètre de l'unité départementale, pour le contrôle de l'ensemble des activités exercées sur le chantier de prolongation du RER E (Eole).

Section 1-2:

Communes de Bennecourt, Blaru, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Chaufour-lès-Bonnières, Cravent, Favrieux, Fontenay-Mauvoisin, Freneuse, Gommecourt, Jeufosse, Jouy-Mauvoisin, Limetz-Villez, Lommoye, Ménerville, Méricourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Neauphlette, Perdreauville, Port-Villez, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Le Tertre-Saint-Denis, La Villeneuve-en-Chevrie.

Commune de Mantes-la-Jolie ouest :

- Toutes les rues situées à l'ouest de la boucle de la Seine de la rue de la Papeterie jusqu'à la limite de Mantes- la Ville.
- Rue de la Papeterie (n° pairs), rue Maurice Braunstein (n° impairs) de la rue de la Papeterie jusqu'à la rue des Jardins, rue des Jardins (n° pairs), rue Marceau (n° impairs) de la rue des Jardins jusqu'à la rue de Gassicourt ; rue de Gassicourt (n° impairs) de la rue Marceau jusqu'à l'avenue de la Division du Général Leclerc (n° pairs) ; toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par ces voies.

Section 1-3:

Commune de Buchelay.

Commune de Mantes-la-Ville nord et ouest :

- Toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par le boulevard Roger Salengro de la limite de Mantes la Jolie jusqu'à l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Jean Jaurès du boulevard Roger Salengro jusqu'à la rue Jules Ferry, la rue Jules Ferry de l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la rue Maurice Berteaux, la rue Maurice Berteaux de la rue Jules Ferry jusqu'à l'autoroute A13, l'autoroute A13 de la rue Maurice Berteaux jusqu'à la limite de Buchelay.
- Boulevard Roger Salengro (n° pairs) de la limite de Mantes la Jolie jusqu'à l'avenue Jean Jaurès, avenue Jean Jaurès (n° impairs) du boulevard Roger Salengro jusqu'à la rue Jules Ferry, rue Jules Ferry (n° pairs) de l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la rue Maurice Berteaux, rue Maurice Berteaux (n° pairs) de la rue Jules Ferry jusqu'à l'autoroute A13.

Commune de Mantes-la-Jolie est : rue de la Papeterie (n° impairs), rue Maurice Braunstein (n° pairs) de la rue de la Papeterie jusqu'à la rue des Jardins, rue des Jardins (n° impairs), rue Marceau (n° pairs) de la rue des Jardins jusqu'à la rue de Gassicourt; rue de Gassicourt (n° pairs) de la rue Marceau jusqu'à l'avenue de la Division du Général Leclerc, avenue de la Division du Général Leclerc (n° impairs) ; toutes les rues situées à l'est de l'axe constitué par ces voies ainsi qu'au sud de l'autoraoute A3 de la rue Maurice Berteaux jusqu'à la limite de Buchelay.

Section 1-4:

Communes de Conflans-Sainte-Honorine, Maurecourt.

Section 1-5:

Communes de Drocourt, Épône, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Guernes, Guitrancourt, Limay, Mézières-sur-Seine, Porcheville, Saint-Martin-la-Garenne.

Section 1-6:

Communes d'Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Brueil-en-Vexin, La Falaise, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Hardricourt, Issou, Jambville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Sailly, Tessancourt-sur-Aubette.

Cette section est également compétente pour le contrôle du pôle psychiatrique de Becheville sis 1 rue Baptiste Marcet aux Mureaux.

Section 1-7:

Communes d'Aigremont, Chambourcy, Villennes-sur-Seine.

Commune de Poissy sud : toutes les rues situées au sud de la voie ferrée du RER A.

Section 1-8:

Communes d'Achères, Andrésy.

Commune de Poissy nord : toutes les rues situées au nord de la voie ferrée du RER A.

Cette section est également compétente pour le contrôle du chantier de rénovation de l'usine Seine Aval du SIAAP situé sur les communes d'Achères, Maisons-Laffitte et Saint Germain en Laye.

Section 1-9:

Communes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Évecquemont, Médan, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Vernouillet.

Section 1-10:

Communes de Les Mureaux, Verneuil-sur-Seine.

Cette section n'est pas compétente pour le contrôle du pôle psychiatrique de Becheville sis 1 rue Baptiste Marcet aux Mureaux, qui relève de la section 1-6.

DIRECCTE Ile de France 19 rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS

Section 1-11:

Communes de Bazemont, Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Flins-sur-Seine, Morainvilliers, Orgeval.

Section 1-12:

Communes de Fourqueux, Mareil-Marly.

Commune de Saint-Germain-en-Laye sud : route des Princesses (côté est), rue du Président Roosevelt (n° impairs) de la route des Princesses jusqu'à la rue Pereire, rue Pereire (n° impairs), rue Jean Mermoz (n° impairs), avenue du Maréchal Foch (n° impairs) de la rue Jean Mermoz jusqu'à la rue de Poissy, rue de Poissy (n° impairs), rue du Vieux Marché (n° impairs) de la rue de Poissy jusqu'à la rue de Paris, rue de Paris (n° pairs), rue du Maréchal Liautey (n° pairs), place Royale ; toutes les rues situées au sud de l'axe constitué par ces voies.

Section 1-13:

Communes de Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq.

Commune de Saint-Germain-en-Laye nord : route des Princesses (côté ouest), rue du Président Roosevelt (n° pairs) de la route des Princesses jusqu'à la rue Pereire, rue Pereire (n° pairs), rue Jean Mermoz (n° pairs), avenue du Maréchal Foch (n° pairs) de la rue Jean Mermoz jusqu'à la rue de Poissy, rue de Poissy (n° pairs), rue du Vieux Marché (n° pairs) de la rue de Poissy jusqu'à la rue de Paris, rue de Paris (n° impairs), rue du Maréchal Liautey (n° impairs); toutes les rues situées au nord de l'axe constitué par ces voies (à l'exception du chantier de rénovation de l'usine Seine Aval du SIAAP, dont le contrôle relève de la compétence de la section 1-8).

La délimitation de l'unité de contrôle n°2 est fixée comme suit :

Communes de Bougival, Carrières-sur-Seine, La Celle-Saint-Cloud, Chatou, Le Chesnay, Croissy-sur-Seine, Houilles, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Montesson, Le Port-Marly, Rocquencourt, Sartrouville, Versailles, Le Vésinet.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°2 est fixé à 9. La délimitation des 9 sections d'inspection du travail de l'UC n°2 de l'UT des Yvelines est fixée comme suit :

Section 2-1:

Commune de Versailles nord-est: route de Saint Germain (n° pairs), boulevard Saint Antoine (n° pairs), place de la Loi (n° pairs), boulevard du Roi (n° pairs), rue des Réservoirs (n° impairs) du boulevard du Roi jusqu'à la rue de la Paroisse, rue de la Paroisse (n° impairs) du boulevard du Roi jusqu'à la rue Ducis, rue Ducis de la rue de la Paroisse jusqu'à la rue au Pain, rue au Pain, rue André Chénier de la rue au Pain jusqu'à la rue de la Paroisse, rue de la Paroisse (n° impairs) de la rue André Chénier jusqu'à la rue Montbauron, rue Montbauron (n° pairs), avenue de Paris (côté nord) de la rue Montbauron jusqu'à la limite de Viroflay; toutes les rues situées au nord et à l'est de l'axe constitué par ces voies.

Commune de Le Chesnay, à l'exception du périmètre défini pour la section 2-2.

Section 2-2:

Communes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud.

Commune de Le Chesnay nord-ouest : rue de Versailles (n° impairs) de la route de Mantes jusqu'à l'avenue de Rocquencourt, rue Caruel de Saint Martin (n° pairs), rue des Sports (n° impairs) de la rue Caruel de Saint Martin jusqu'au sentier du Manège, sentier du Manège (côté ouest) ; toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par ces voies.

Section 2-3:

Communes de Croissy-sur-Seine, Louveciennes, Marly-le-Roi, Le Port-Marly, Rocquencourt.

Section 2-4:

Commune de Versailles nord-ouest :

- Toutes les rues situées à l'intérieur d'un périmètre constitué par la route de Saint Germain, le boulevard Saint Antoine, la place de la Loi, le boulevard du Roi, la rue des Réservoirs du boulevard du Roi jusqu'à la rue de la Paroisse, la rue de la Paroisse du boulevard du Roi jusqu'à la rue Ducis, la rue Ducis de la rue de la Paroisse jusqu'à la rue au Pain, la rue André Chénier de la rue au Pain jusqu'à la rue de la Paroisse, la rue de la Paroisse de la rue André Chénier jusqu'à la rue Montbauron, la rue Montbauron, l'avenue de Paris de la rue Montbauron jusqu'à la rue de Noailles, la rue de Noailles, la rue Edouard

Charton de la rue de Noailles jusqu'à l'avenue de Sceaux, l'avenue de Sceaux de la rue Edouard Charton jusqu'à la rue Royale, la rue Royale, la rue du Général Leclerc, la rue de l'Orangerie, la route de Saint-Cyr, la rue de la Division Leclerc.

- Route de Saint Germain (n° impairs), boulevard Saint Antoine (n° impairs), place de la Loi (n° pairs), boulevard du Roi (n° impairs), rue des Réservoirs (n° pairs) du boulevard du Roi jusqu'à la rue de la Paroisse, rue de la Paroisse (n° pairs) du boulevard du Roi jusqu'à la rue Ducis et de la rue André Chénier jusqu'à la rue Montbauron, rue Montbauron (n° impairs), avenue de Paris (côté sud) de la rue Montbauron jusqu'à la rue de Noailles, rue de Noailles (n° pairs), rue Edouard Charton (n° pairs) de la rue de Noailles jusqu'à l'avenue de Sceaux, avenue de Sceaux (n° impairs) de la rue Edouard Charton jusqu'à la rue Royale, rue Royale (n° pairs), rue du Général Leclerc (n° impairs), rue de l'Orangerie (n° impairs), route de Saint-Cyr (n° impairs), rue de la Division Leclerc (côté nord).

La section 2-4 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, des établissements SNCF et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, des établissements de transport fluvial ainsi que de la navigation intérieure dans l'ensemble des communes de l'unité de contrôle.

Cette section n'est pas compétente pour le contrôle des activités exercées sur le chantier de prolongation du RER E (Eole), qui relève de la section 1-1.

Section 2-5:

Commune de Versailles sud : rue de la Division Leclerc (côté sud), route de Saint-Cyr (n° pairs), rue de l'Orangerie (n° pairs), rue du Général Leclerc (n° pairs), rue Royale (n° impairs), avenue de Sceaux (n° pairs) de la rue Royale jusqu'à la rue Edouard Charton, rue Edouard Charton (n° impairs) de l'avenue de Sceaux jusqu'à la rue de Noailles ; rue de Noailles (n° impairs), avenue de Paris (côté sud) de la rue de Noailles jusqu'à la limite de Viroflay ; toutes les rues situées au sud de l'axe constitué par ces voies.

Section 2-6:

Communes de Montesson, Le Vésinet.

Commune de Chatou nord-ouest : rue Albert Joly (n° pairs), route de Maisons (n° impairs), rue Maurice Hardouin (n° impairs), rue Esther Lacroix (n° impairs) de la rue Maurice Hardouin jusqu'à la rue Camille Périer, rue Camille Périer (n° impairs), avenue du Maréchal Foch (n° pairs) de la rue Camille Périer jusqu'à la limite de la commune du Vésinet ; toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par ces voies.

Section 2-7:

Commune de Carrières-sur-Seine.

Commune de Chatou nord-est et sud : rue Albert Joly (n° impairs), route de Maisons (n° pairs), rue Maurice Hardouin (n° pairs), rue Esther Lacroix (n° pairs) de la rue Maurice Hardouin jusqu'à la rue Camille Périer, rue Camille Périer (n° pairs), avenue du Maréchal Foch (n° impairs) de la rue Camille Périer jusqu'à la limite de la commune du Vésinet ; toutes les rues situées à l'est de l'axe constitué par ces voies.

Commune de Houilles ouest : boulevard Henri Barbusse (n° impairs) jusqu'à la rue Edouard Branly, rue Edouard Branly (n° impairs), rue de l'Alsace (n° impairs), rue de Lorraine (n° impairs) de la rue de l'Alsace jusqu'à la rue du Maréchal Galliéni, rue du Maréchal Galliéni (n° impairs) de la rue de Lorraine jusqu'à la rue Gabriel Péri, rue Gabriel Péri (n° pairs) de la rue du Maréchal Galliéni jusqu'à l'avenue de la République, avenue de la République (n° pairs), boulevard Jean Jaurès (n° impairs) de l'avenue de la République jusqu'à la rue Beethoven, rue Beethoven (n° pairs) du boulevard Jean Jaurès jusqu'à la rue Molière, rue Molière (n° impairs) de la rue Beethoven jusqu'à la rue du Tonkin ; toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par ces voies.

Section 2-8:

Commune de Houilles est : boulevard Henri Barbusse (n° pairs) jusqu'à la rue Edouard Branly, rue Edouard Branly (n° pairs), rue de l'Alsace (n° pairs), rue de Lorraine (n° pairs) de la rue de l'Alsace jusqu'à la rue du Maréchal Galliéni, rue du Maréchal Galliéni (n° pairs) de la rue de Lorraine jusqu'à la rue Gabriel Péri, rue Gabriel Péri (n° impairs) de la rue du Maréchal Galliéni jusqu'à l'avenue de la République, avenue de la République (n° impairs), boulevard Jean Jaurès (n° pairs) de l'avenue de la République jusqu'à la rue Beethoven, rue Beethoven (n° impairs) du boulevard Jean Jaurès jusqu'à la rue Molière, rue Molière (n° pairs) de la rue Beethoven jusqu'à la rue du Tonkin ; toutes les rues situées à l'est de l'axe constitué par ces voies.

Commune de Sartrouville est : route de Cormeilles (n° pairs), rue Jean Mermoz (n° pairs) de la route de Cormeilles à la rue Voltaire, rue Voltaire (n° pairs), avenue de la Convention (n° impairs), avenue de Tobrouk (n° impairs) ; toutes les rues situées à l'est de l'axe constitué par ces voies.

Section 2-9:

Commune de Maisons-Laffitte (à l'exception du chantier de rénovation de l'usine Seine Aval du SIAAP, dont le contrôle relève de la compétence de la section 1-8).

Commune de Sartrouville ouest : route de Cormeilles (n° impairs), rue Jean Mermoz (n° impairs) de la route de Cormeilles à la rue Voltaire, rue Voltaire (n° impairs), avenue de la Convention (n° pairs), avenue de Tobrouk (n° pairs) ; toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par ces voies.

La délimitation de l'unité de contrôle n°3 est fixée comme suit :

Communes de Les Alluets-le-Roi, Bailly, Buc, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chavenay, Chevreuse, Choisel, Crespières, Dampierre-en-Yvelines, Davron, L'Étang-la-Ville, Feucherolles, Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, Herbeville, Jouy-en-Josas, Lévis-Saint-Nom, Les Loges-en-Josas, Magny-les-Hameaux, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Montainville, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse, Thiverval-Grignon, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, La Verrière, Villepreux, Viroflay, Voisins-le-Bretonneux.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°3 est fixé à 10. La délimitation des 10 sections d'inspection du travail de l'UC n°3 de l'UT des Yvelines est fixée comme suit :

Section 3-1:

Commune de Viroflay.

Commune de Vélizy-Villacoublay nord est : autoroute A86 de la limite de Jouy en Josas jusqu'à l'avenue Louis Bréguet, avenue Louis Bréguet (n° pairs), avenue de l'Europe (n° pairs) de l'avenue Louis Bréguet jusqu'à l'avenue Morane Saulnier, avenue Morane Saulnier (n° impairs) ; toutes les rues situées au nord de l'axe constitué par ces voies.

Section 3-2:

Commune de Vélizy-Villacoublay: avenue Morane Saulnier (n° pairs) jusqu'à la rue Paul Dautier, rue Paul Dautier (n° impairs), avenue de l'Europe (n° impairs) de la rue Paul Dautier jusqu'à la hauteur de l'autoroute A86, autoroute A86 jusqu'au croisement avec la N118, N118 de l'autoroute A86 jusqu'à la limite de Meudon-la-Forêt; toutes les rues à l'intérieur du périmètre défini par ces voies.

La section 3-2 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles dans les communes d'Adainville, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Bois-d'Arcy, Bourdonné, Coignières, Condé-sur-Vesgre, Dannemarie, Élancourt, Fontenay-le-Fleury, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Houdan, Jouars-Pontchartrain, La Hauteville, La Queue-les-Yvelines, La Verrière, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Bréviaires, Les Clayes-sous-Bois, Les Mesnuls, Mareil-le-Guyon, Maulette, Maurepas, Maurepas, Méré, Millemont, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Plaisir, Richebourg, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Cyr-l'École, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lambert, Saint-Rémy-l'Honoré, Tacoignières, Tessancourt-sur-Aubette, Trappes, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Vicq, Villiers-Saint-Fréderic, Viroflay.

Section 3-3

Commune de Vélizy-Villacoublay sud et est :

- Toutes les rues situées au sud d'un axe constitué par l'autoroute A86 de la limite de Jouy en Josas jusqu'à l'avenue Louis Bréguet, l'avenue Louis Bréguet, l'avenue Morane Saulnier, l'avenue Morane Saulnier de l'avenue de l'Europe jusqu'à la rue Paul Dautier, la rue Paul Dautier, l'avenue de l'Europe de la rue Paul Dautier jusqu'à la hauteur de l'autoroute A86, l'autoroute A86 de la hauteur de l'extrêmité de l'avenue de l'Europe jusqu'à la limite communale de Clamart,
- Avenue Louis Bréguet (n° impairs), avenue de l'Europe (n° impairs) de l'avenue Louis Bréguet jusqu'à l'avenue Morane Saulnier (incluant la place de l'Europe), avenue Morane Saulnier (n° impairs) de l'avenue de l'Europe jusqu'à la rue Paul Dautier, rue Paul Dautier (n° pairs), avenue de l'Europe (n° pairs) de la rue Paul Dautier jusqu'à la hauteur de l'autoroute A86, autoroute A86 de la N118 jusqu'à la limite communale de Clamart.
- Toutes les rues comprises entre la N118, l'autoroute A86 et les limites des communes de Meudon-la-Forêt et Clamart.

Section 3-4:

Communes de Buc, Châteaufort, Magny-les-Hameaux.

Section 3-5:

Commune de Guyancourt, à l'exception des périmètres définis pour les sections 3-6 et 3-8.

Section 3-6:

Commune de Guyancourt centre et nord-est: route de Saint Cyr (côté ouest), rond point des Saules, avenue Claude Monet (n°impairs), boulevard Paul Cézanne (n° pairs du 22 au 26) de l'avenue Claude Monet jusqu'à la rue Henri de Toulouse Lautrec, rue Henri de Toulouse Lautrec, rue Henri de Toulouse Lautrec jusqu'à la hauteur de l'avenue des Garennes, avenue des Garennes (côté Est) de la hauteur de la rue Maurice Utrillo jusqu'à l'avenue de l'Europe (n° pairs), avenue de l'Europe (n° pairs) de l'avenue des Garennes jusqu'à la hauteur de la rue de Dampierre, rue de Dampierre (n° impairs), avenue Léon Blum (n° impairs) de la hauteur de la rue de Dampierre jusqu'à la rue Louis Blériot, rue Louis Blériot (n° impairs); toutes les rues situées à l'est et au nord de l'axe constitué par ces voies.

Section 3-7:

Communes de Maule, Herbeville, Mareil-sur-Maudre, Montainville, les Alluets-le-Roi, Crespières, Davron, Thiverval Grignon, Chavenay, Villepreux, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole.

La section 3-7 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles dans les communes d'Achères, Aigremont, Andelu, Andrésy, Arnouville-lès-Mantes, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Auteuil, Autouillet, Bailly, Bazemont, Béhoust, Bennecourt, Beynes, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boinvilliers, Boissets, Boissy-Mauvoisin, Boissy-sans-Avoir, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, Bougival, Breuil-Bois-Robert, Bréval, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Chaufour-lès-Bonnières, Chavenay, Civry-la-Forêt, Conflans-Sainte-Honorine, Courgent, Cravent, Crespières, Croissy-sur-Seine, Dammartin-en-Serve, Davron, Drocourt, Ecquevilly, Épône, Évecquemont, Favrieux, Feucherolles, Flacourt, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Fourqueux, Freneuse, Gaillon-sur-Montcient, Garancières, Gargenville, Gommecourt, Goupillières, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Herbeville, Houilles, Issou, Jambville, Jeufosse, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, La Celle-Saint-Cloud, La Falaise, La Villeneuve-en-Chevrie, Lainville-en-Vexin, Le Chesnay, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Tertre-Saint-Denis, Le Vésinet, Les Alluets-le-Roi, Les Mureaux, L'Étang-la-Ville, Limay, Limetz-Villez, Lommoye, Longnes, Louveciennes, Magnanville, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Marcq, Mareil-Marly, Mareil-sur-Mauldre, Marly-le-Roi, Maule, Maurecourt, Médan, Ménerville, Méricourt, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Moisson, Mondreville, Montainville, Montalet-le-Bois, Montchauvet, Montesson, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Mulcent, Neauphlette, Nézel, Noisy-le-Roi, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Orvilliers, Osmoy, Perdreauville, Poissy, Porcheville, Port-Villez, Prunay-le-Temple, Rennemoulin, Rocquencourt, Rolleboise, Rosay, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Martin-la-Garenne, Saint-Nom-la-Bretèche, Sartrouville, Saulx-Marchais, Septeuil, Soindres, Thiverval-Grignon, Thoiry, Tilly, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuilsur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine, Villepreux, Villette, Villiers-le-Mahieu.

Section 3-8:

Commune de Guyancourt sud est : avenue Joseph Kessel, rue Eugène Viollet (n° impairs) de l'avenue Joseph Kessel jusqu'à la rue de l'Ukraine, rue de l'Ukraine (côté oues), avenue Léon Blum (n° pairs) de la rue de l'Ukraine jusqu'à la rue Louis Blériot, rue Louis Blériot (n° pairs) ; toutes les rues situées au sud de l'axe constitué par ces voies.

Commune de Voisins-le-Bretonneux.

La section 3-8 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, des établissements SNCF et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, des établissements de transport fluvial ainsi que de la navigation intérieure dans l'ensemble des communes de l'unité de contrôle.

Section 3-9:

Communes de Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse, La Verrière.

La section 3-9 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements agricoles dans les communes d'Ablis, Allainville, Auffargis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Buc, Bullion, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine-en-Yvelines, Dampierre-en-Yvelines, Émancé, Gazeran, Guyancourt, Hermeray, Jouy-en-Josas, La Boissière-École, La Celle-les-Bordes, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Les Loges-en-Josas, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Mittainville, Montigny-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet,

Rochefort-en-Yvelines, Saint-Mesme, Saint-Forget, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse, Sonchamp, Toussus-le-Noble, Vieille-Église-en-Yvelines, Voisins-le-Bretonneux.

Section 3-10:

Communes de Feucherolles, Saint Nom-la-Bretèche, l'Etang-la-Ville, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Bailly, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble.

La délimitation de l'unité de contrôle n°4 est fixée comme suit :

Communes d'Ablis, Adainville, Allainville, Andelu, Arnouville-lès-Mantes, Auffargis, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Beynes, Boinville-le-Gaillard, Boinvilliers, Bois-d'Arcy, Boissets, La Boissière-École, Boissy-sans-Avoir, Bonnelles, Bourdonné, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Civry-la-Forêt, Clairefontaine-en-Yvelines, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Élancourt, Émancé, Les Essarts-le-Roi, Flacourt, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Gazeran, Goupillières, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Hargeville, La Hauteville, Hermeray, Houdan, Jouars-Pontchartrain, Jumeauville, Longnes, Longvilliers, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maulette, Maurepas, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Mittainville, Mondreville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Montigny-le-Bretonneux, Mulcent, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Orcemont, Orgerus, Orphin, Orsonville, Orvilliers, Osmoy, Paray-Douaville, Le Perray-en-Yvelines, Plaisir, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-le-Temple, Prunay-en-Yvelines, La Queue-les-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Richebourg, Rochefort-en-Yvelines, Rosay, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Saint-Martin-des-Champs, Sainte-Mesme, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Septeuil, Sonchamp, Tacoignières, Le Tartre-Gaudran, Thoiry, Tilly, Trappes, Le Tremblay-sur-Mauldre, Vicq, Vieille-Église-en-Yvelines, Villette, Villiers-le-Mahieu, Villiers-Saint-Fréderic.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°4 est fixé à 10. La délimitation des 10 sections d'inspection du travail de l'UC n°4 de l'UT des Yvelines est fixée comme suit :

Section 4-1:

Commune de Bois-d'Arcy.

Commune de Trappes nord : R12 (côté ouest) de la limite d'Elancourt jusqu'à la route de Dreux, route de Dreux (côté nord) de la R12 jusqu'à la RN10, RN10 (côté nord) de la route de Dreux jusqu'à la limite de Montigny le Bretonneux ; toutes les rues situées au nord de l'axe constitué par ces voies.

La section 4-1 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers, des établissements SNCF et des activités exercées dans les enceintes ferroviaires, des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP, des établissements de transport fluvial ainsi que de la navigation intérieure dans l'ensemble des communes de l'unité de contrôle.

Section 4-2:

Communes d'Andelu, Arnouville-lès-Mantes, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Beynes, Boinvilliers, Boissets, Boissy-sans-Avoir, Civry-la-Forêt, Les Clayes-sous-Bois, Courgent, Dammartin-en-Serve, Flacourt, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Garancières, Goupillières, Gressey, Grosrouvre, Hargeville, Houdan, Jumeauville, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maulette, Millemont, Mondreville, Montchauvet, Mulcent, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, La Queue-les-Yvelines, Richebourg, Rosay, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Martin-des-Champs, Saulx-Marchais, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu

Commune de Plaisir nord et ouest : rue Vincent Van Gogh (n° impairs) du chemin rural n° 31 jusqu'à la rue Antoine Laurent Lavoisier, rue Antoine Laurent Lavoisier (n° impairs), rue Pierre Curie (n° impairs) de la rue Antoine Laurent Lavoisier jusqu'au rond-point des Gâtines, avenue de Chevreuse (côté ouest), RN12 (côté nord) de l'avenue de Chevreuse jusqu'à la limite de Jouars-Pontchartrain ; toutes les rues situées au nord de l'axe constitué par ces voies.

Section 4-3:

Commune de Montigny-le-Bretonneux sud et ouest : avenue des Frères Lumière (côté sud) jusqu'à l'autoroute A12, autoroute A12 de l'avenue des Frères Lumière jusqu'à l'avenue Paul Delouvrier, avenue Paul Delouvrier (côté sud) de l'autoroute A12 jusqu'à l'avenue du Passage du Lac, avenue du Passage du Lac (n° impairs) de l'avenue Paul Delouvrier jusqu'à l'avenue des Prés, avenue des Prés (côté sud), de l'avenue du Passage du Lac jusqu'à la rue de l'Aqueduc, rue de l'Aqueduc (côté Sud), rue Joël Le Theule (n° pairs) de la rue de l'Aqueduc jusqu'à l'avenue Gustave Eiffel, avenue Gustave Eiffel (n° impairs),

boulevard Vauban (n° pairs) de l'avenue du Centre jusqu'au boulevard d'Alembert, boulevard d'Alembert (n° pairs), avenue de l'Europe (côté sud) ; toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par ces voies.

Section 4-4:

Commune de Montigny-le-Bretonneux nord et est :

- Toutes les rues situées à l'est d'un axe constitué par l'avenue des Frères Lumière jusqu'à l'autoroute A12, l'autoroute A12 de l'avenue des Frères Lumière jusqu'à l'avenue Paul Delouvrier, l'avenue Paul Delouvrier de l'autoroute A12 jusqu'à l'avenue du Passage du Lac, l'avenue du Passage du Lac de l'avenue Paul Delouvrier jusqu'à l'avenue des Prés, avenue des Prés de l'avenue du Passage du Lac jusqu'à la rue de l'Aqueduc, rue de l'Aqueduc, rue Joël Le Theule de la rue de l'Aqueduc jusqu'à l'avenue Gustave Eiffel, avenue Gustave Eiffel, boulevard Vauban de l'avenue du Centre jusqu'au boulevard d'Alembert, boulevard d'Alembert, avenue de l'Europe.
- Avenue des Frères Lumière (côté nord) jusqu'à l'avenue Paul Delouvrier, avenue Paul Delouvrier (côté nord) de l'autoroute A12 jusqu'à l'avenue du Passage du Lac (n° pairs) de l'avenue Paul Delouvrier jusqu'à l'avenue des Prés, avenue des Prés (côté Nord) de l'avenue du Passage du Lac jusqu'à la rue de l'Aqueduc, rue de l'Aqueduc, (côté nord) rue Joël Le Theule (n° impairs) de la rue de l'Aqueduc jusqu'à l'avenue Gustave Eiffel, avenue Gustave Eiffel (n° pairs), boulevard Vauban (n° impairs) de l'avenue du Centre jusqu'au boulevard d'Alembert, boulevard d'Alembert (n° impairs), avenue de l'Europe (côté nord)

Cette section n'est pas compétente pour le contrôle des entreprises LE PAVE DU CANAL, sise 3 bis quai Fernand Pouillon à Montigny le Bretonneux, GARAGE DU VIEIL ETANG, sise 2 avenue Newton à Montigny le Bretonneux, PLEIN CHAMP DANS LA VILLE, sise 24 bis place Etienne Marcel à Montigny le Bretonneux, qui relève de la compétence de la section 4-5.

Section 4-5:

Commune de Trappes sud : R12 (côté est) de la limite d'Elancourt jusqu'à la route de Dreux, route de Dreux (côté sud) de la R12 jusqu'à la RN10, RN10 (côté sud) de la route de Dreux jusqu'à la limite de Montigny le Bretonneux ; toutes les rues situées au sud de l'axe constitué par ces voies.

En outre cette section est compétente pour le contrôle des entreprises LE PAVE DU CANAL, sise 3 bis quai Fernand Pouillon à Montigny le Bretonneux, GARAGE DU VIEIL ETANG, sise 2 avenue Newton à Montigny le Bretonneux, PLEIN CHAMP DANS LA VILLE, sise 24 bis place Etienne Marcel à Montigny le Bretonneux.

Section 4-6:

Commune d'Élancourt.

Commune de Maurepas est : boulevard du Rhin (côté est), boulevard de la Loire (côté est) ; toutes les rues situées à l'est de l'axe constitué par ces voies.

Section 4-7:

Communes de Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Villiers-Saint-Fréderic.

Commune de Maurepas ouest : boulevard du Rhin (côté ouest), boulevard de la Loire (côté ouest) ; toutes les rues situées à l'ouest de l'axe constitué par ces voies.

Commune de Plaisir sud et est : rue Vincent Van Gogh (n° pairs) du chemin rural n° 31 jusqu'à la rue Antoine Laurent Lavoisier, rue Antoine Laurent Lavoisier (n° pairs), rue Pierre Curie (n° pairs) de la rue Antoine Laurent Lavoisier jusqu'au rond-point des Gâtines, avenue de Chevreuse (côté est), RN12 (côté sud) de l'avenue de Chevreuse jusqu'à la limite de Jouars-Pontchartrain; toutes les rues situées au sud de l'axe constitué par ces voies.

Section 4-8:

Communes de Coignières, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Saint-Rémy-l'Honoré.

Section 4-9:

Communes de Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Gazeran, Longvilliers, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Vieille-Église-en-Yvelines

Cette section n'est pas compétente pour le contrôle des établissements du groupe LA POSTE sis dans son périmètre, qui relève de la compétence de la section 4-10.

Section 4-10:

Communes d'Ablis, Adainville, Allainville, Auffargis, Boinville-le-Gaillard, La Boissière-École, Bourdonné, Les Bréviaires, Condé-sur-Vesgre, Dannemarie, Émancé, Gambais, Gambaiseuil, Grandchamp, La Hauteville, Hermeray, Méré, Mittainville, Montfort-l'Amaury, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp, Le Tartre-Gaudran.

En outre, cette section est compétente pour le contrôle des établissements du groupe LA POSTE sis dans le périmètre de la section 4-9.

Article 3

La décision n° 2015-124 du 4 décembre 2015 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale des Yvelines est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet le 1^{er} février 2016.

Article 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France et la directrice régionale adjointe chargée de l'unité départementale des Yvelines sont chargés de l'application de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Région d'Île de France et de la préfecture du département des Yvelines.

Fait à Aubervilliers, le 21 janvier 2016 Le directeur régional,

Laurent VILBOEUF